

Voici le texte même de la lettre de M. le maire de Nancy :

« Monsieur le président, » La municipalité ne saurait clore les fêtes de Jeanne d'Arc, sans vous prier d'adresser à la Société des étudiants les témoignages de sa reconnaissance pour la part qu'elle y a prise.

« Pendant que nous, les vieux, nous faisons gravement les choses officielles, vous, les jeunes, vous y ajoutiez la gaieté, l'entrain, l'esprit.

« La remise de votre drapeau a été une cérémonie parfaite. Votre soirée au théâtre a été charmante en tous points. Après le banquet sérieux, vous offriez à MM. les ministres un punch vibrant d'enthousiasme si communicatif que nous nous sentions tous rajeunis et qu'il amenait M. le ministre de l'agriculture à vous faire ce petit discours si éloquent et si significatif.

« Vous avez fait plus que de nous aider dans la revendication de l'Université nancéienne, vous l'avez conquise, et il ne nous reste plus qu'à vous soutenir.

« Soyez bien convaincus que nous y mettrons toute notre volonté et toutes nos forces.

« Recevez, monsieur le président, et transmettez à vos jeunes camarades, l'assurance de nos sentiments les plus sympathiques et les plus dévoués.

« Pour la municipalité, » Le maire : Em. ADAM. »

M. le recteur Mourin remercie les étudiants de toutes les facultés ; il les félicite d'avoir inscrit sur le drapeau de la future Université la devise de Jeanne d'Arc : *Vive le travail* et les exhorte à montrer que Nancy saura continuer dignement les traditions des vieilles Universités de Pont-à-Mousson et de Strasbourg.

M. Mourin invite les étudiants à poursuivre l'œuvre si bien commencée personnellement, il est persuadé que leurs justes revendications seront favorablement accueillies par le gouvernement, et que bientôt *Nancy-Université* aura une existence légale.

Expériences de la feuille

Une leçon d'histoire à M. Debidour

Monsieur le Rédacteur, « M. Debidour vous a conseillé de lire les ouvrages de M. Joseph Fabre. Le conseil est bon. Que ne l'avez-vous suivi ?

« Vous comprenez bien la tactique de M. Debidour. Convaincu par le silence et ses amis, et l'attitude des catholiques, qu'il a manqué de tact, il cherche à en imposer à l'opinion publique, et fait étalage de son érudition et de son autorité.

« Mais ne nous laissons pas déconcerter : vérifions avec calme, les affirmations les plus catégoriques. Nous ferons des découvertes, je vous assure.

« Tenez : en voici une pour vous mettre en appétit. Dans la lettre qu'il vous adresse, M. Debidour affirme que l'appel au Pape a été audacieusement inventé, lors du procès de réhabilitation. De preuves, M. Debidour n'en donne pas ; ce n'est pas sa manière. Pensez donc ! il n'y a guère que 20 témoins pour attester, au procès de réhabilitation, cet appel au Pape ! Une misère !

« Or voici qu'en parcourant le *procès de condamnation*, dans la traduction de M. Joseph Fabre, je trouve aux pages 348-349, séance du 24 mai, les passages suivants :

« On demande à Jeanne, si elle veut se soumettre à l'Eglise, elle répond :

« Quant à ce qui est de la soumission à l'Eglise, j'en ai répondu aux juges. Je leur ai dit que toutes les choses par moi faites et dites, soient envoyées à Rome près de Notre-Saint-Père le Pape, auquel et à Dieu le premier, je me rapporte, p. 348.

« L'Eveque. Les faits et dits que vous avez faits, qui sont réprochés par les clercs... voulez-vous les révoquer ?

« Jeanne. Je m'en rapporte à Dieu et à Notre-Saint-Père le Pape.

« L'Eveque. Mais cela ne suffit pas. On ne peut aller querir Notre-Saint-Père si loin. Les ordinaires sont juges, chacun dans leur diocèse... p. 349.

« Voilà donc un appel au Pape, très net, et très orthodoxe, attesté par les ennemis de Jeanne.

« M. Debidour soutiendra-t-il que ce passage a été intercalé en 1456.

« Impossible ! le manuscrit, sur lequel M. Fabre a fait sa traduction, a été écrit, immédiatement après le procès, sur l'ordre de Cauchon, et par les greffiers du procès, pour être envoyé au roi d'Angleterre. (Joseph Fabre. *Procès de condamnation*, préface, page XI.

« Qu'en dites-vous M. le Rédacteur ? Ne pourrait-on pas conseiller à M. Debidour, de relire l'ouvrage de M. Fabre, le dévot de Jeanne d'Arc. Un Nancéien. »

Les journaux républicains, qui ont reproduit intégralement la très-longue lettre de M. Debidour, se bornent à reproduire notre réponse... avec beaucoup de modération.

Le *Progrès* ne cite pas un mot de la partie où nous montrons que l'Eglise n'a pas condamné Jeanne d'Arc, et vingt-cinq lignes seulement de celle où est traitée la question de la soumission de Jeanne d'Arc à l'Eglise.

L'*Est républicain*, par contre, est plus généreux sur le premier point, mais très peu sur le second.

Un troisième a trouvé plus simple de ne rien citer du tout.

C'est affaire à ces journaux, mais le public dira s'ils se sont montrés suffisamment justes.

Quant à la note de la *Semaine religieuse*, de laquelle le *Progrès* cherche à se prévaloir contre la canonisation possible de Jeanne d'Arc, elle a un tout autre sens : elle signifie simplement que l'autorité épiscopale, par les honneurs rendus à Jeanne d'Arc, n'a point prétendu prévenir le jugement de l'Eglise qui, seule, a autorité pour se prononcer sur la sentence de béatification et de canonisation.

La question reste entière, et notre confiance aussi.

Sur le premier point, le rôle de l'Eglise dans le procès de condamnation, la lumière nous paraît faite.

Lors même, du reste, — ceci est une pure supposition, — que le tribunal eût réellement représenté l'Eglise, comme Jeanne en avait appelé au Pape, — c'est formellement établi, — la cause aurait dû être déferée à Rome.

De toute façon, la sentence inique demeure donc à la charge des juges vendus aux Anglais ou terrorisés par eux.

Sur le second point, la résolution de Jeanne de résister au Pape, il nous suffira de citer ce qui s'est passé le jeudi 15 mai 1431 :

« Voulez-vous, lui demanda-t-on, vous soumettre et rapporter à la détermination de l'Eglise ?

« Toutes mes œuvres et mes faits, répondit-elle, sont en la main de Dieu, et je m'en attends, et je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne, si j'avais rien fait ou dit qui fût, au jugement des clercs, contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, mais le bouterais hors.

Voilà une profession de foi suffisamment nette.

Mais comment la concilier avec la déclaration ci-dessus rapportée par M. Debidour ?

Très facilement. Jeanne veut rester chrétienne soumise. Comme telle, aurait-elle pu être déterminée à affirmer devant le Pape sa divine mission ? Parfaitement. — Mais contre le Pape ? Ceci n'était même pas à prévoir, puisque les visions et les voix n'étaient pas matière de foi ou de conscience.

Jeanne n'était donc ni déterminée, ni exposée à manquer à la foi, c'est-à-dire à la soumission due à l'Eglise, puisque sa légitime persistance aurait porté sur des points pour lesquels la soumission n'est pas exigée.

Elle n'était, par conséquent, ni révoltée, ni hérétique.

Quant à la qualification de *sainte laïque*, appliquée à la pieuse enfant de Domremy, tout ce que nous pouvons répéter, c'est qu'elle n'a point de sens.

LA PRESSE PARISIENNE

M. DEBIDOUR

La Presse parisienne s'occupe de l'honorable Doyen de la faculté des lettres à Nancy. Faisons sans commentaires quelques citations.

Le *Soleil* écrit :

Après M. Develle, M. Debidour, doyen de la Faculté des lettres a pris la parole. Cet orateur semble s'être attaché surtout à *laïciser* Jeanne d'Arc, qu'il a appelée « la sainte laïque » après avoir constaté un peu avant qu'elle tenait « à ce que le dauphin reçût l'onction religieuse qui, à ses yeux, le faisait vraiment roi. »

Le discours du doyen de la Faculté des lettres n'a pas obtenu tout le succès que celui-ci en attendait.

Le *Moniteur universel* s'exprime en ces termes :

Le ministre, le maire de Nancy avaient parlé en Français, saluant le plus noble exemple qu'on puisse proposer à l'admiration des générations à venir ; mais quel besoin y avait-il ensuite d'ouvrir les robinets d'une éloquence universitaire ?

Jeanne d'Arc ne savait ni A ni B, elle l'a répété plus d'une fois, elle s'en est fait honneur, elle a eu maille à partir avec les docteurs et les a confondus par la simplicité inspirée de ses réponses, enfin elle a été solennellement condamnée par l'Université de Paris.

Le doyen de la Faculté des lettres de Nancy, qui n'est pas lorrain, du reste, mais périgourdin, n'avait rien à y voir, et bien lui eût pris de garder un silence discret.

Sa harangue, dont nous avons cité hier quelques traits, avait bien débuté, tant qu'il s'en était tenu aux faits incontestés de l'histoire de l'héroïne, mais c'est quand il a voulu les expliquer que tout s'est lamentablement gâté.

Si c'est dans un état d'esprit presque *maladif*, par suite d'une *exaltation nerveuse*, que Jeanne en vint à croire à sa mission, elle ne mérite plus de statue. On n'en élève pas à la maladie ou à la névrose.

La *Gazette de France*, qui emploie peu ou point les procédés légitimes, dit crûment :

C'est ne rien comprendre à Jeanne d'Arc, rendre à plaisir son histoire inintelligible, que séparer son ardeur patriotique de sa foi religieuse.

C'est pourtant ce qu'a voulu faire hier encore un certain M. Debidour. Chargé, on ne sait à quel titre, de prononcer le panegyrique de Jeanne sur la place où s'élève sa statue, il l'a appelée une « sainte laïque ».

Qu'a voulu dire ce pédant ? — Que Jeanne n'avait pas reçu les ordres ? C'est assez clair. — Qu'elle n'était pas entrée en

religion ? — Qui l'a jamais dit ? — Donc, s'il a voulu dire quelque chose, c'est que Jeanne n'avait pas d'autre religion que son patriotisme. Et quelle niaiserie est-ce là ?

Sauf cette parole malheureuse et l'ennui répandu par ce filandreux panegyrique en habit noir, la fête s'est bien passée et Jeanne d'Arc à Nancy a été honorée comme il convient.

L'*Observateur français* a consacré deux articles à M. Debidour. Il écrivait dans le premier :

Le doyen de la Faculté des lettres de Nancy s'appelle Debidour. Jusqu'à présent, sauf les étudiants groupés sous sa férule, qui connaissait Debidour ? Personne. Jusqu'ici, qu'avait fait Debidour ? Rien. Mais il vient de donner sa mesure.

Pourquoi, à quel titre, fut-il chargé de prononcer devant la statue du sculpteur Frémiet, érigée à Nancy, le « panegyrique » de Jeanne d'Arc ? On ne sait. Mais, il l'a prononcé ; il a trouvé le moyen de faire servir cette fête de patriotisme à une manifestation d'incroyance, et le voilà célèbre. C'est un procédé commode dont la cuistrerie, d'ailleurs, sait user largement.

Le second article est intitulé : L'ECOLE DEBIDOUR. A propos d'un fait qui s'est passé à Toulouse, notre confrère écrit :

M. le doyen Debidour fait école. Lui-même n'est, d'ailleurs, qu'une résultante ; mais on l'imita et on l'imitera, car la bêtise humaine n'a point de limites.

Voici ce que raconte la *Semaine catholique* de Toulouse. Un examinateur — distributeur de certificats et brevets scolaires au nom de l'Etat — s'adresse à une jeune fille :

— Mademoiselle, pourriez-vous me dire ce qui arriva de plus remarquable à cette époque ?

— Monsieur, c'est que Jeanne d'Arc délivra la France.

— A quels sentiments obéissait Jeanne d'Arc dans son expédition ?

— Au sentiment patriotique.

— N'avait-elle pas un autre mobile ?

— Monsieur, elle répondait aussi à l'appel de ses voix célestes.

— Comment, mademoiselle, vous croyez encore à ces niaiseries ?

— Mais bien certainement, monsieur.

— Allons, mon enfant, croyez-moi, laissez-là toutes ces niaiseries. Jeanne d'Arc obéissait au sentiment patriotique et pas à un autre.

L'examinateur brutal dit de la sorte absolument la même chose que le délicat Debidour exprimant en ses phrases que Jeanne a cru entendre des voix, s'est persuadée qu'elle obéissait à un ordre divin.

Et c'est ainsi que, du haut en bas de l'échelle, l'enseignement de l'Etat forme les esprits.

Si M. l'examinateur, dont la *Semaine*, de Toulouse, ne dit point le nom — ce qui est fâcheux, car il mériterait de prendre place à côté de celui du doyen Debidour — si, disons-nous, M. l'examinateur avait trouvé devant lui quelqu'un qui l'eût, comme on s'exprime en cette fin de siècle, *remisé*, qui lui eût montré son impertinence et sa sottise, qui lui eût dit : « En fait de niaiseries, monsieur, c'est vous qui m'en débitez », qu'eût-il répondu cet illustre cuistre ?

Il eût probablement refusé le brevet ou le certificat pour lequel on venait se soumettre à son jugement. Ni l'équité, ni la science n'y eussent trouvé leur compte ;

1-4-4
mais la vengeance de l'ignare examinateur eût été satisfaite.

Et lorsqu'on pense que tous les jours, devant tous les jurys d'examen, se passent des choses de cette nature, on est vraiment tenté de se demander combien de temps encore nous résisterons, sans décomposition irrémédiable, à cette main-mise des sectaires sur la raison publique.

Prognostic
& juillet

Panorama de Jeanne d'Arc

La municipalité a mis à la disposition de MM. Larcher et Foubert la place Boffrand pour y établir un panorama qui aura pour sujet l'histoire de Jeanne d'Arc. La toile peinte par M. Carrier-Belleuse a 120 mètres de longueur sur 12 de hauteur. L'inauguration aura lieu le 12 juillet. L'établissement, dont les travaux sont commencés, restera installé plusieurs mois.

Statue de Jeanne d'Arc

Un ouvrier est occupé à graver sur le socle l'inscription suivante :

INAUGURÉE
le 28 juin 1890.

DON de MM.
Osiris et Frémict.

On a enlevé les brûleurs qui se trouvaient en face de la statue.

Montée
& juillet

Un panorama

Des ouvriers charpentiers sont occupés, en ce moment, à établir sur la place Boffrand une construction circulaire en bois, dans le genre de celle du cirque, mais avec des proportions moins considérables.

Ces ouvriers n'ont pu nous renseigner exactement sur le but de cette construction. Tout ce qu'ils ont pu nous dire, c'est qu'ils s'agit de l'établissement d'un grand panorama parisien qui s'installera à Nancy pour un temps assez long.

Aussitôt que nous aurons des renseignements plus complets, nous nous empresserons d'en informer nos lecteurs.

Panorama Jeanne d'Arc

La construction dont nous parlons dans notre 1^{re} édition et à laquelle on travaille actuellement sur la place Boffrand, est destinée au Panorama de Jeanne d'Arc, lequel était installé à Paris, avenue Bosquet.

La toile, peinte par Carrier-Belleuse, est très belle, au dire de toutes les personnes qui l'ont vue pendant l'Exposition de 1889.

L'éclairage aura lieu à la lumière électrique ; il y aura, dit-on, un cordon de lampes qui s'étendra jusqu'au kiosque de la Pépinière.

On pense avoir terminé l'installation pour le 14 juillet, elle sera faite pour une période de six mois.

Esperances
& 6 juillet

Monsieur le Rédacteur,

M. Debidour affirme que Jeanne d'Arc est hérétique et il s'appuie sur quelques textes tirés du procès de condamnation. Mais ces textes, il n'en contrôle pas la valeur, il ne cherche pas à en déterminer le sens vrai d'après le contexte : il en tire des conclusions exagérées. De plus, sous prétexte d'une conspiration contre la vérité, dont il ne fournit pas de preuves, il s'écarte avec une légèreté regrettable, tous les témoignages du procès de réhabilitation.

C'est, à mon avis, manquer aux règles les plus élémentaires de la critique.

Le premier soin de la critique doit être de déterminer la valeur des documents. Or, nous avons plusieurs raisons de croire, que la minute du procès de condamnation, ne donne pas l'expression exacte de la pensée de Jeanne.

Les intentions des juges, au moins des principaux. Cauchon et Courcelles, nous sont connus. M. Debidour je pense, ne se fera pas leur avocat. Il est évident que leur siège était fait, qu'ils ne cherchaient que des prétextes pour condamner. Tous les témoins, sauf un, et bien suspect celui-là, puisqu'il était un des juges les plus compromis dans la condamnation de Jeanne, l'affirment au procès de réhabilitation. Je ne citerai qu'un témoignage, mais très autorisé : c'est celui de Nicolas de Houpeville, qui, appelé au procès, eut le courage de désapprouver les procédés de Cauchon, et fut emprisonné pour sa noble conduite.

Voici ce qu'il dit : Fabre. Réhabilitation, tom II, 9.

« Jamais je n'ai pensé que l'évêque de Beauvais eût engagé ce procès pour le bien de la foi et par zèle de la justice, avec le désir de ramener Jeanne. Il obéit simplement à la haine qu'il avait conçue contre elle à cause de son dévouement au parti de la France : et bien loin de céder à la crainte, il ne fit que suivre sa propre volonté... »

La majorité des assesseurs, eux aussi, procédèrent de leur plein gré. Quant aux autres, l'espérance ou la peur les décidèrent.

L'espérance ou la peur ! Nous voyons continuellement Cauchon, et ses bons amis les Anglais, intervenir pour menacer de mort ceux qui montrent quelque sympathie à l'accusée. Il y a sur ce point des témoignages irrécusables, de Manchon, de Massieu, de Houpeville, tous honnêtes gens.

Le procès-verbal est-il complet ! Manchon l'atteste, et plusieurs témoins avec lui : Manchon était estimé et honnête : il a résisté plusieurs fois, courageusement, à Cauchon. Devons-nous l'en croire ?

Je ne sais : en tous cas, il y a au moins une réponse de Jeanne qui n'est pas consignée dans le procès-verbal, et c'est une réponse importante. La voici, telle que la donne frère Ysambart de la Pierre.

« Une fois, plusieurs autres et moi étant présents (dans un interrogatoire secret, probablement celui du 17 mars) on sollicitait Jeanne de se soumettre à l'Eglise. Elle répondit que volontiers elle se soumettrait au Saint-Père, requérant d'être menée à lui, mais qu'elle ne voulait pas se soumettre à ceux qui étaient là, en particulier à l'évêque de Beauvais, parce qu'ils étaient ses ennemis capitaux. J'intervins pour lui conseiller de se soumettre au concile général de Bâle en ce moment assemblé. Jeanne me demanda ce que c'était un concile général. Je lui répondis que c'était une congrégation de l'Eglise universelle, et qu'en ce concile de prélats et de docteurs de la chrétienté, il y en avait autant de son parti, que du parti du roi de France (Henri VI, roi d'Angleterre et de France). Cela oui, Jeanne se mit à dire : Oh ! puisqu'en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre au concile de Bâle. Aussitôt, me gourmandant avec grand dépit et indignation, l'évêque de Beauvais s'écria : Taisez-vous de par le diable. Pour lors le greffier, messire Guillaume Manchon, demanda s'il devait enregistrer cette soumission de Jeanne au concile de Bâle. L'évêque lui dit que non, que ce n'était pas nécessaire, et qu'il se gardât bien de l'écrire. Sur quoi Jeanne dit à l'évêque : Ha, vous écrivez bien ce qui fait contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui fait pour moi. » (Fabre, Réhabilitation, II, 95-96.)

Le greffier Manchon, confirmant directement ce témoignage du dominican : « Je me souviens, dit-il, de l'apostrophe que s'attira, dans une séance, frère Ysambart de la Pierre. Parlant à Jeanne, il essayait de la diriger, et l'avisait sur le fait de la soumission à l'Eglise. — Taisez-vous, de par le diable, s'écria l'évêque. » Fabre, Réhabilitation, II, 29.

De ce fait, et du témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, qui affirment que Jeanne n'a jamais cessé d'être soumise à l'Eglise, je conclus que le procès-verbal a des lacunes.

Des mauvaises dispositions des juges, de leur résolution bien arrêtée de condamner Jeanne, des questions captieuses qu'ils lui posent, je conclus qu'il nous faut interpréter les paroles de Jeanne, consignées dans le procès, dans leur sens le plus orthodoxe, le moins favorable à l'accusation.

Je ne veux pas m'engager dans une discussion sur la valeur du procès de réhabilitation. Je ne me servirai que de quelques témoignages dont la sincérité ne peut être mise en doute.

On ne peut récuser le témoignage unanime des gens de Domremy et des Français, sur la piété de Jeanne, sur ses communions fréquentes. Je ne veux pas m'arrêter sur l'attitude de Jeanne en face du tribunal de Poitiers : la note juste me semble donnée par le Père Chapotin dans sa brochure sur la Guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains.

« Si les questions de Frère Seguin et de ses collègues ont été multipliées, minutieuses, fatigantes, pour l'impatiente ardeur de Jeanne ; si leur attitude a été sévère, nous affirmons sans crainte quelle devait l'être, et que ni lui, ni ceux qui ont interrogé Jeanne avec lui ne sont sortis du rôle qui s'imposait à eux (pages 133-134.) Je remarque seulement que, conformément aux véritables règles de l'Eglise, Frère Seguin et ses compagnons n'ont porté aucune décision sur le fait des révélations ; mais, après avoir constaté par une enquête sérieuse, sur la vie et les mœurs de Jeanne et sur sa mission, qu'il n'y avait rien contre la foi et les mœurs, ils jugèrent qu'on pouvait se fier à elle. — Voir le résumé des opinions du docteur de Poitiers, touchant le fait de la Pucelle. Fabre, tome I, p. 169.

Ils ne songèrent pas à lui demander de se soumettre à l'Eglise militante. Ceci résulte du procès de sa condamnation : car à Rouen, Jeanne ignore encore la distinction entre l'Eglise triomphante et l'Eglise militante.

Cette remarque est très importante et va nous expliquer l'attitude de Jeanne d'Arc au procès de Rouen.

La première fois qu'on lui demande si elle veut s'en rapporter à l'Eglise, elle répond :

« Que mes réponses soient vues et examinées par des clercs, et ensuite qu'on me dise s'il y a quelque chose contre la foi chrétienne. Je saurai bien dire ce qu'il en sera ; puis je dirai ce que j'en aurai trouvé par mon conseil. Toutefois, s'il y a quelque mal contre la foi chrétienne, que Dieu commande, je ne le voudrai soutenir, et serai bien courroucée d'aller à l'encontre. » Séance du 15 mars. Fabre, p. 167.

Dans la même séance, p. 170, elle répond avec plus de vivacité encore : « Je vous certifie que je ne voudrais rien faire et dire contre la foi chrétienne. Si j'avais dit et fait, ou qu'il fût sur mon corps, quelque chose que les clercs disent être contre la foi chrétienne, que notre sire Dieu commande, je ne voudrais le soutenir, mais le bouterai dehors. »

Telle est sa première réponse, son cri de catholique dévouée, interrogée sur sa foi. Mais on lui demande si elle se soumet à l'Eglise militante.

Elle ne comprend pas le terme, et demande quelques jours pour réfléchir.

Le 17 mars, on renouvelle la question ; elle répond : « J'aime l'Eglise et la voudrais soutenir de tout mon pouvoir, pour notre foi chrétienne, et ce n'est pas moi qu'on devrait empêcher d'aller à l'Eglise. » p. 177. Elle ne distingue pas bien les deux sens du mot Eglise, société des fidèles, et édifice du culte.

On insiste ; elle répond : « Je m'en rapporte à Dieu, qui m'a envoyée, à Notre-Dame, et à tous les Saints et Saintes du Paradis. Il me semble que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Eglise, et que sur cela il ne doit pas être fait de difficultés. » p. 177.

C'est une réponse de bonne chrétienne, qui ne croit pas qu'il puisse y avoir de différence entre Notre-Seigneur et son Eglise.

L'interrogateur Pierre Morice, lui donna

1-4-5
la définition de l'Eglise triomphante et de l'Eglise militante. Elle répond :

« Je suis venue au roi de France de la part de Dieu, de la part de la Vierge Marie, et de tous les Saints et Saintes du Paradis, et de l'Eglise victorieuse de là-Haut, et par leur commandement. Et à cette Eglise-là, je soumetts tous mes bons faits et dits, et tout ce que j'ai fait ou je ferai. Quant à la réponse que vous me demandez, si je me soumettrai à l'Eglise militante, je n'en répondrai maintenant autre chose. » P. 178.

Elle se défie du mot Eglise militante, et d'une explication donnée par ses ennemis.

A la séance du 27 mars, nous trouvons une déclaration, qui étonne au premier abord : « Je crois bien que Notre Saint-Père le Pape, les Evêques et autres gens d'Eglise, sont pour garder la foi catholique et punir ceux qui défont. Mais quant à moi, touchant mes révélations je ne me soumettrai qu'à l'Eglise du Ciel, savoir à Dieu et à la Vierge Marie, et aux Saints et Saintes du Paradis, et je crois fermement n'avoir pas failli en notre foi, et n'y voudrais faillir. »

On pourrait discuter l'authenticité de cette réponse : Jeanne répond à un article, où il n'est nullement question du Pape et de l'Eglise ; or, elle est généralement très prudente, et n'a pas l'habitude de répondre à des questions qu'on ne lui pose pas.

Néanmoins, je dois le dire, à partir de ce moment, elle répond presque toujours dans le même sens.

P. 242, 28 mars. Pourquoi n'avez-vous pas consulté gens d'Eglise ?

Réponse. — De croire à mes révélations, je n'en demande pas conseil à évêque, curé ou autre.

P. 253, 28 mars. Voulez-vous obéir à l'Eglise militante ?

— R. A l'Eglise militante, je voudrais porter honneur et révérence de tout mon pouvoir.

— Vous en rapportez-vous à elle.

— Il faut que je m'en rapporte à Notre-Seigneur Dieu, qui me l'a fait faire.

Elle demande un délai : le délai expiré, elle répond le 31 mars :

— Sur tout ce qu'on me demande, je m'en rapporterai à l'Eglise militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire.

D. — Que réputez-vous impossible ?

R. — Je répute impossible que mes faits et dits, déclarés au procès, touchant mes visions et révélations, ne soient pas faits et dits venant de Dieu. Je ne les révoquerai pour chose au monde. Ce que Notre-Seigneur m'a fait faire et commandera, je ne le laisserai à faire pour homme qui vive. Il me serait impossible de le révoquer. Et au cas que l'Eglise voudrait me faire faire autre chose à l'encontre du commandement, qui m'a été fait par Dieu, je ne le ferais pour rien.

D. — Si l'Eglise militante vous dit que vos révélations sont illusoires et choses diaboliques, vous en rapporterez-vous à l'Eglise ?

R. — Je m'en rapporterai à Notre-Seigneur, duquel je ferai toujours le commandement.

D. — Et si l'Eglise militante vous commandait de faire le contraire ?

R. — Au cas où l'Eglise militante me commanderait de faire le contraire, je ne m'en rapporterai pas à homme du monde, mais à Notre-Seigneur et je ferai toujours son bon commandement.

D. — Ne croyez-vous point être sujette à l'Eglise de Dieu qui est sur terre, c'est-à-dire à notre Saint-Père le Pape, aux cardinaux, archevêques, évêques et autres prélats de l'Eglise ?

R. — Oui, notre sire Dieu premier servi.

D. — Avez-vous commandement de vos voix de ne pas vous soumettre à l'Eglise militante, ni à ses jugements.

R. — Je ne réponds chose que je pense en ma tête. Ce que je réponds, c'est du commandement de mes voix. Elles ne commandent point que je n'obéisse pas à l'Eglise, notre sire Dieu premier servi. — p. 260-262.

L'évêque donc passe à une autre question et met bientôt fin à l'interrogatoire.

Ce long passage donne exactement la pensée de Jeanne : elle y r'ouvrira presque toujours ses juges, lorsqu'ils l'interrogeront de nouveau, et refusera de s'expliquer à nouveau.

Je note cependant, dans le procès-verbal de la séance du 2 mai, le passage suivant :

Maitre Chatillon.—N'avez-vous pas compris ce que je vous ai dit de l'infailibilité de l'Eglise?

Jeanne.—Je crois bien que l'Eglise militante ne peut errer ou faillir. Mais quant à mes dits et faits, je m'en remets et rapporte totalement à Dieu, qui m'a fait faire ce que j'ai fait.

M. Chatillon.—Necroyez-vous pas que c'est vous montrer insoumise?

Jeanne.—Je me soumetts à Dieu mon Créateur qui m'a fait faire ce que j'ai fait. Je m'en rapporte à lui; à sa personne propre.

M. Chatillon.—Voulez-vous dire par là que vous n'avez pas de juges sur la terre.—Notre Saint-Père le Pape n'est-il pas votre juge?

Jeanne.—Je vous en dirai autre chose. J'ai bon maître, savoir Notre-Seigneur, à qui je m'attends de tout et de nul autre.

M. Chatillon.—Ne voudrez-vous pas vous soumettre à Notre Saint-Père le Pape?

Jeanne.—Menez-m'y et je lui répondrai. P. 310-311.

Le lecteur a en main toutes les pièces du procès. A quoi se ramènent les déclarations de Jeanne d'Arc?

D'une part, elle croit à l'Eglise; elle la sait infailible; elle veut la soutenir de toute sa force; elle ne voudrait rien avoir en elle qui soit contre la foi chrétienne.

D'autre part, elle croit à ses révélations : elle est sûre d'être inspirée de Notre-Seigneur et de l'Eglise du Ciel; elle ne conçoit pas qu'on puisse lui démontrer le contraire.

En général, elle pose ses deux affirmations indépendantes.

Quand on lui suggère que l'Eglise pourrait bien condamner ses révélations, son premier mouvement est de déclarer qu'elle ne peut cesser d'y croire. Quand on la pousse, elle arrive à cette formule : « Oui, je crois devoir obéissance à l'Eglise, au Pape, notre sire Dieu premier servi. »

Ces déclarations sont-elles orthodoxes? Sans aucun doute!

Ces déclarations sont parfaitement orthodoxes, et des juges prévaricateurs seuls pouvaient y trouver matière à condamnation. En voici la preuve. Lorsque les docteurs furent appelés à délibérer sur le fait de Jeanne, 9 bacheliers déclarent que, dans le cas où les prétendues révélations procéderaient de Dieu, ils ne sauraient les interpréter en mauvaise part. p. 282.

11 avocats ecclésiastiques soutiennent la même thèse, p. 283.

Les juges l'avouent eux-mêmes : Quand on rédigea les 12 articles qui furent envoyés à l'Université de Paris, plusieurs membres proposèrent d'ajouter au 12^e article qui déclare que Jeanne ne veut pas se soumettre à l'Eglise militante ni à aucun homme du monde, ces mots :

« Notifiant quelle se soumet à l'Eglise militante Notre-Seigneur premier servi, et pourvu que l'Eglise militante ne lui commande rien qui aille à l'encontre de ses révélations passées et futures... » Cauchon s'y opposa, et réussit à faire écarter cette demande. Il savait bien qu'aucune faculté de théologie, ayant en main ce texte complet et exact, ne pourrait condamner Jeanne.

Mais, Monsieur le Rédacteur, cette lettre est bien longue. Je remets à demain l'exposition de la doctrine de l'Eglise sur ce point. P. S. — Au moment de fermer ma lettre, je lis dans le Progrès de l'Est, une lettre de M. Debidour, d'un ton bien plus calme que la première.

Je me permets de vous y signaler une erreur. M. Debidour dit que le vice-inquisi-

teur, Jean Le Maître, reçut ses instructions de Rome. Or, voici ce qu'affirme le R. P. Chapotin, dans sa brochure sur la Guerre de Cent Ans et les Dominicains, p. 143. Le 4 mars, une commission spéciale, déléguant Jean Le Maître, était signés à Coutances par l'inquisiteur général (Jean Graverend) et le 12 elle était notifiée au vice-inquisiteur de Rouen. — Quicherat, Procès, tome I, pages 122-124.

Voici le texte de Joseph Fabre, p. 146 : — Vu la lettre adressée par l'Inquisiteur général. Il s'agit de l'inquisiteur général de la Province de France, qui siégeait à Paris. Encore un mot.

M. Debidour affirme que ceux de ses élèves qui portent la soutane connaissent son impartialité. Je veux le croire. Mais je n'ai pas à le juger comme professeur. Je ne m'occupe que du Panégyriste de l'abbé Grégoire et de Jeanne d'Arc du conférencier du 14 juillet, et je constate que M. Debidour ne manque jamais, en ces occasions solennelles, d'attaquer l'Eglise.

Monsieur le Rédacteur,

Je résumais hier, en trois propositions, les sentiments de Jeanne d'Arc sur l'Eglise et sur ses révélations.

1^o Jeanne est catholique. — Elle ne voudrait ni dire ni faire, ni supporter en elle, rien qui soit contre la foi que Notre Sire Dieu a établie. — Elle aime l'Eglise : elle la veut soutenir de tout son pouvoir; elle croit que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Eglise; elle croit fermement qu'elle n'a pas failli dans la foi, et n'y voudrait faillir; elle croit que l'Eglise est infailible. Jusqu'au dernier moment, sur le bûcher, au milieu des flammes, elle affirme quelle est bonne chrétienne. Tout cela est incontestable.

2^o Jeanne croit à ses révélations. — Je n'ai pas besoin de rappeler avec quelle énergie ! pour tout dire en un mot : elle y croit, comme elle croit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert mort et passion pour nous. Fabre I, 177.

Et en cela, elle est dans son droit; bien plus, elle ne fait que son devoir. M. Debidour nous disait que Jeanne n'était pas chrétienne à la façon de Rome : eh bien, citons un théologien, si romain qu'il fut Pape, et très compétent sur la matière, vu qu'il a été longtemps promoteur de la foi, c'est-à-dire avocat-général dans les causes de canonisation; très autorisé, aussi, puisqu'il s'appuie sur la tradition et la pratique constante de l'Eglise. Voici ce que dit Benoît XIV. De servorum Dei beatificatione. Liv. III, cap. ult. n^o 12. « Vous me demandez si ceux à qui sont faites des révélations privées, sont obligés d'y croire, s'ils sont certains que ces révélations viennent de Dieu? Je réponds : Oui. »

M. Debidour pourra consulter ce texte dans l'ouvrage de Fabre. Du Procès de réhabilitation, tom I p. 14, note.

Si Jeanne n'avait pas cru à ses révélations, elle eût été infidèle. Car elle n'aurait pas cru à Dieu. Cf. Jean de Saint-Thomas, VII, 116, n. 3.

Enfin, elle était obligée d'agir selon ses révélations. Cardinal de Lugo, de fide, disp. 1, note 11.

Je demande pardon à M. Debidour de lui citer ces illustres inconnus. Mais ce sont des théologiens, et de première force.

3^o J'arrive au point délicat. — Forcée de choisir entre ses voix et l'Eglise, Jeanne déclare, qu'au cas où l'Eglise voudrait lui faire faire autre chose à l'encontre du commandement qui lui a été fait par Dieu, elle n'en ferait rien. Et quand elle déclare qu'elle veut bien se soumettre à l'Eglise et au Pape, c'est avec cette restriction « notre sire Dieu premier servi ».

Oui; mais voyons dans quelles circonstances ces paroles sont prononcées. — Jeanne est en face de juges malveillants, qui lui posent des questions captieuses, auxquelles elle n'eût pu répondre. (Témoignage de R. du

Grouchet, un honnête homme. — Réhabil., II, p.). Frère Ysambart, qui l'avait autrefois conseillée, se tait, de peur d'être jeté en Seine. Les autres docteurs ont peur de Cauchon. Dans sa prison, de faux amis lui répètent de ne pas se soumettre à l'Eglise. Et on lui propose de choisir entre ses révélations, qu'elle croit, qu'elle doit croire, sous peine de péché, et l'Eglise, dont elle n'a qu'une notion confuse, dont la définition lui a été donnée par des juges dont elle se défie, qu'elle peut croire représentée, avec toute son autorité, par le tribunal indigne qui la juge. Forcément, entre ces deux voix de Dieu : ses révélations et l'Eglise, elle choisit celle qu'elle connaît. Elle va vers la lumière.

Ah ! si elle eût su ce que c'est que la véritable Eglise, elle eût répondu : « Il est impossible que l'Eglise condamne mes révélations, qui viennent de Dieu ! » Mais, pauvre fille des champs, ignorante en tout, sauf « au fait de guerre », soumise à la plus atroce torture morale, elle fait une réponse maladroite.

Mais comme on voit qu'elle est embarrassée ! Elle sent qu'on la place dans une situation anormale, impossible; elle cherche à éviter; elle sent que l'expression trahit sa pensée. Aussi, quand on la pousse, loin d'accuser son refus de se soumettre à l'Eglise, elle cherche, elle trouve chaque fois une formule plus heureuse, une formule absolument orthodoxe. J'obéirai à l'Eglise, au Pape, notre sire Dieu premier servi.

M. Debidour veut absolument voir dans cette seconde formule l'équivalent de la première. Tout homme sans parti pris, qui tiendra compte des circonstances, qui remarquera que Jeanne revient toujours à la deuxième formule, ne verra dans la première formule qu'un cri instinctif, l'expression de sa foi indomptable à ses révélations, et reconnaîtra dans la seconde l'expression vraie et réfléchie de sa pensée.

Enfin si on renarque que, jusqu'au dernier moment, Jeanne n'a cessé d'affirmer son attachement à la foi, on sera forcé de convenir qu'elle n'était pas hérétique : pour être hérétique, il faut le savoir, il faut le vouloir, disent tous les théologiens; ou elle ne se savait pas hérétique, car elle pouvait se défier des épithètes que lui donnaient ses juges, et certainement elle ne voulait pas l'être.

Du reste, très peu de juges l'ont crue hérétique. J'ai cité dans le précédent article l'opinion de trois bacheliers et de onze avocats ecclésiastiques, Grouchet et Massieu (je ne cite pas Ysambart de la Pierre, bien que son témoignage me paraisse sincère, mais il a condamné Jeanne) affirmant que Jeanne n'a pas cessé d'être soumise à l'Eglise et au Pape. C'est donc qu'à travers la gaucherie de son langage, sa pleine orthodoxie était manifeste pour des esprits droits.

Non, Jeanne n'est pas une révoltée, une « sublime impénitente. » C'est une bonne et simple catholique, entraînée dans un dédale d'hypothèses et de suppositions contradictoires, dont elle ne se fut tirée qu'avec une théologie complète et une logique très souple. L'Eglise, à coup sûr, en jugera ainsi. Lorsqu'elle se prononcera sur les paroles de Jeanne, elle ne les jugera pas comme les paroles d'un théologien rompu aux difficultés de l'argumentation et obligé, par état, à employer toujours le mot le plus exact de notre pauvre langage humain.

M. Debidour peut trouver ces observations subtiles; Qu'importe! si elles sont vraies. Il s'agit de matières délicates; et l'Eglise donne moins légèrement, que certains docteurs improvisés, la qualification d'hérétique.

Simple question à M. Debidour : Est-ce par le télégraphe, ou par un train rapide, que Rome a envoyé à Jean Lemaitre « les instructions telles que les souhaitait ce prélat ? »

En comparant les dates, il paraît difficile d'admettre que ces instructions soient parvenues autrement, à moins que ce ne soit par le téléphone.

Inimitable de la Combattion 5 juillet

LES FÊTES

DES 29 ET 30 JUIN A NANCY

Tant de bonne volonté qu'on puisse avoir, ce n'est pas moins une difficile tâche que de parler des fêtes de Nancy. On n'en saurait faire l'éloge sans réserves, et nous voudrions n'en présenter que les beaux côtés.

Que faire ? Détourner ses regards de l'hôtel de ville, et contempler sa population dont les flots serrés se pressent de confiance vers tous les points où elle espère un spectacle, une distraction.

C'est qu'en effet je n'ai rien vu dans les fêtes d'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, qui soit à la hauteur de l'enthousiasme populaire et il n'est pas douteux qu'un programme plus varié et plus complet aurait provoqué, dans notre ville, une concentration et un mouvement sans précédents.

L'arrivée des Ministres offrait un cortège d'un coup d'œil agréable, les dix-sept landaus, y compris celui du citoyen Collin, firent, dans la rue Stanislas, une entrée à effet; la tribune, établie devant la statue de Jeanne d'Arc était installée avec goût et les 450 privilégiés qui y avaient trouvé place, entendaient assez bien le discours si bien pensé et mieux dit encore de M. le ministre Develle et des autres orateurs ainsi que la réponse de M. le Maire. Il n'y a qu'une voix sur le savant panégyrique de l'héroïne, prononcé par M. le professeur Debidour. Quel intéressant cours d'histoire ! et combien il eût été plus apprécié en le réduisant à son simple résumé. L'éminent orateur eut ainsi évité d'insister à plusieurs reprises sur des points qu'il suffisait d'indiquer une fois et qui ont provoqué depuis une inutile polémique après avoir froissé, à bon droit, quel ques assistants.

Il est des vérités qu'on ne doit pas passer sous silence, mais qu'il convient de ne pas ressasser en présence d'invités qu'elles désoientent.

Les fêtes du matin, dans les temples des trois cultes, avaient un beau caractère. Catholiques et Luthériens se disputaient la glorieuse mystique et les Israélites eux-mêmes avaient eu l'heur de trouver en leur opulent corréligionnaire Osiris, un trait d'union posthume avec elle.

La Cathédrale et ses abords étaient une jolie décoration, le capitaine Gugumus des pompiers de Nancy, l'intelligent inventeur de l'échelle de sauvetage qui porte son nom, avait, lui-même, au péril de sa vie, attaché les étendards que nous avons vu flotter au sommet extrême des tours de la cathédrale et de l'église St-Epvre.

Quel singulier homme que ce brave capitaine, toujours au danger et rarement à l'honneur, ne se départissant pas de son calme et accomplissant, avec une simplicité héroïque, les plus dangereuses actions.

Le style de l'église St-Epvre rendait plus facile l'ascension vers la croix qui termine la flèche, l'audacieux homme pouvait, en effet, se tenir des pieds et des mains aux crochets sculptés qui ornent les arêtières de pierre; encore un petit effort, il va être au but, lorsque tout à coup un de ces choux, mal scellé,

cède et vient dans sa main, tout autre eut perdu simultanément la tête et l'équilibre, mais Gugumus ne s'émeut pas de si peu, et, mettant dans sa poche le bloc de savonnière : « Qu'on bâtisse donc mal aujourd'hui » dit-il sans émotion, et il chercha un autre point d'appui à 75 mètres au-dessus du sol.

M. le Maire a rendu un solennel hommage à celui qui a généreusement tiré de ses coffres un peu de son superflu pour nous doter d'une belle statue, il nous appartenait de féliciter notre courageux capitaine qui expose ses jours en maintes circonstances comme monnaie courante.

Après la remise de la statue, vient celle du drapeau à l'Association des étudiants, dans la cour d'honneur de l'Académie, par M. le Ministre de la marine.

Il est à regretter qu'il n'y ait pas eu plus de monde à cette partie intéressante des solennités du jour.

MM. Gavet et Stock, présidents de l'Association ont, dans des termes mesurés, mais d'une franchise pleine de dignité, exposé la défense, les griefs et les desiderata de l'Université de Nancy, ils ont recueilli de légitimes applaudissements ainsi que l'éloquent Ministre, pour sa réponse encourageante.

A six heures et demie près de 200 convives prennent part au banquet offert par la municipalité, l'ordonnance en était superbe, le service et le menu faisaient honneur au Grand Hôtel; M. le Maire termine la réunion par un toast au Président de la République et aux Ministres, il profite de la circonstance pour leur recommander les Facultés et la future Université de Nancy; M. Barbey improvise magistralement une réponse dans laquelle il promet son appui auprès du gouvernement pour les questions qui nous tiennent au cœur.

Puis une partie des invités se rend au punch offert par les étudiants dans les salons du Grand Hôtel pendant que le feu d'artifice, tiré de la plate-forme de l'Arc-de-Triomphe égale la foule émerveillée par l'embrassement des tours de la Cathédrale au milieu d'un superbe feu de bengale.

Les illuminations des édifices publics sont très remarquées surtout celle du pan coupé de la Préfecture; les bals en plein air commencent joyeusement sur la Carrière, sur la Place Mengin et au carrefour du Montet, le jour seul disperse les couples infatigables.

Voilà pour le samedi. Le dimanche appartient au concours musical, un grand succès pour ses organisateurs, Barbé (pas le ministre), tu dois être content.

Le défilé des sociétés était un spectacle saisissant. Lorsque l'orphéon *la Jeanne d'Arc* de Vaucouleurs, s'avance avec l'Alsace-Lorraine de Nancy. Sa bannière voilée d'un crêpe flottant, la foule applaudit avec force et plus d'un était ému par une intime et patriotique pensée sur laquelle il n'était pas besoin d'insister.

Pendant deux jours la ville retentit des joyeuses fanfares de ces sociétés qui vont, viennent et se croisent avec leurs bannières dont plusieurs disparaissaient à demi derrière de longs festons de médailles, de palmes et de couronnes, témoignages de succès obtenus, précurseurs d'une nouvelle victoire.

Soleil du dimanche (Paris) 5 juillet

Ah que ces fêtes sont bienfaisantes, qu'elles prédisposent, quoiqu'on dise, à la concorde, au rapprochement des partis. Ces réjouissances de la rue appartiennent au peuple, elles le rendent meilleur en lui faisant, pendant un trop court instant, oublier dans un noble plaisir, ses maux si réels et que nous sommes impuissants à guérir promptement.

Ah que le cardinal Mazarin était un profond et sceptique philosophe quand il aimait à entendre chanter le peuple.

Et maintenant l'expérience qui ressort de tout ceci n'est-elle pas, qu'il est fâcheux que la municipalité n'ait pas fait plus et mieux et ne s'y soit pour cela pris plus tôt.

Avec un maître des cérémonies comme M. l'adjoint Maringer dont l'urbanité est maintenant proverbiale, le grand succès relatif que nous constatons, eut été absolument immense, surtout si, au lieu de diviser ses efforts en deux fêtes à quinze jours de distance, on les eut réservés pour le 14 juillet.

Jeanne d'Arc la grande patriote aurait, ce jour là, prêté un concours efficace à la République.

L. V.

JEANNE D'ARC

La plaine de Vaucouleurs, à l'extrémité de laquelle se trouve Domremy, offre un aspect poétique et charmant. La Meuse y coule lentement sur un tapis de fleurs et de verdure, et le nom de cette belle contrée (Vaucouleurs, *vallis colorum*) exprime mieux que toute description les attraits qu'elle offre aux yeux charmés du voyageur.

C'est dans ce beau pays que naquit la bonne Lorraine, l'héroïne de la France. Elle naquit à Domremy, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1411. Le père de Jeanne se nommait Jacques d'Arc; sa mère s'appelait Isabelle Romée. Jeanne avait trois frères, Jacques Jean et Pierre, qui tous trois la suivirent à la guerre, et une sœur, Catherine, qui épousa Guillaume Colin, fils de Jean Colin, maire de Graux. C'était, dit la tradition, une famille d'honnêtes laboureurs.

La maison qu'habitait la famille d'Arc touchait à l'église. Elevée dans des sentiments de piété, Jeanne vivait en quelque sorte dans l'intimité du sanctuaire. Elle entendait le son des cloches et comprenait le mystère de leur langage. Chaque matin elle assistait à la messe et souvent elle communiait.

Elle aidait sa mère aux travaux du ménage. Puis, quelque temps qu'il fit, elle allait aux bords de la Meuse, conduire les troupeaux de son père. Le plus souvent elle gravissait la colline et s'arrêtait aux bords d'un bois appelé le *Bois-chenu*. Elle y cueillait les fleurs abondantes qui en embaument la lisière et en formait des guirlandes et des bouquets, qu'elle déposait à son retour sur l'autel de l'église.

Le samedi, Jeanne faisait prendre à son troupeau de moutons une autre direction. Elle se rendait à une petite chapelle construite sur le penchant d'un coteau, à peu de distance de Domremy, et que sa belle situation avait fait nommer *Belmont*. Dans cette chapelle elle aimait à prier devant une statue de la Vierge, qu'on y voit encore aujourd'hui, et qu'elle parait de guirlandes de fleurs agrestes.

C'est au sein de cette nature si belle, dans ce village où la vie s'écoulait, tranquille et douce, que Jeanne entendit un jour des bruits de guerre.

Domremy était sur la limite de la Champagne et de la Lorraine. Les Bourguignons, alliés des Anglais pénétrèrent dans la contrée et la ravagèrent impitoyablement. Il fallut que les habitants de Domremy cherchassent un refuge à Neufchâteau.

Quelle révélation pour Jeanne ! Le mal, dont elle avait jusque-là ignoré l'existence, lui apparut dans toute son horreur. Les calamités de l'invasion, les hontes de la défaite, l'abaissement de la patrie : elle envisagea tout cela, elle comprit tout en voyant que des étrangers, des ennemis, ne craignaient pas de

porter la désolation et la ruine dans des lieux qu'elle considérait comme sacrés. Bornier exprime bien ce sentiment dans la *Fille de Roland* que le Théâtre-Français vient de reprendre avec un si vif succès.

..... Je vis venir par ces longues vallées
L'étranger, l'ennemi, bannières déployées,
Tous nos vainqueurs, les plus obscurs, les plus fameux,
Leurs lances qui semblaient orgueilleuses comme eux.

Depuis le jour où elle vit de près les fléaux de l'invasion de la patrie, Jeanne devint plus grave. Elle sentit dans son cœur une voix mystérieuse qui lui parlait tout bas. Elle demanda au ciel de secourir la France et le ciel lui répondit. Des messagers de Dieu lui apparurent. Des anges et des saintes lui parlèrent dans la campagne et dans les bois. Et la vallée de Vaucouleurs devint le lieu à jamais béni où Dieu préparait la délivrance de la France foulée aux pieds de l'étranger.

Jeanne avait dix-huit ans quand elle partit, équipée par les habitants de Vaucouleurs, à cheval, en costume d'homme, escortée de son frère Pierre et de quelques compagnons, pour aller trouver Charles VII à Chinon. C'est le 24 février 1429 qu'eut lieu son départ.

C'était un voyage bien périlleux que Jeanne avait à faire en cette rude saison, à travers 150 lieues d'un pays infesté par les bandes ennemies, et sans autre force que cinq ou six hommes d'armes. Mais la noble fille marchait sans crainte, comme sans hésitation, avec une sérénité héroïque : « C'est pour cette entreprise que je suis née, disait-elle. Dieu, qui me conduit, me fera le chemin libre jusqu'au dauphin. »

Ce ne fut qu'après de longs délais que Jeanne fut admise devant Charles VII. Celui-ci se tenait caché au milieu de ses courtisans. Jeanne, qui ne l'avait jamais vu, alla droit à lui à travers la foule : « C'est vous, dit-elle, qui êtes le roi, et pas un autre. »

Et quand on demanda à Jeanne quels étaient ses moyens d'action : « Je n'en ai point, dit-elle. Je ne sais ni A ni B. Je viens de la part du Ciel pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le roi à Reims, où il doit être sacré et couronné. Mais il faut auparavant que j'écrive aux Anglais pour les sommer de se retirer dans leur pays. Car telle est la volonté de Dieu. »

Et lorsqu'on l'invitait à faire quelque miracle en preuve de sa mission : « Je ne suis pas venue à Chinon pour faire des miracles, dit-elle. Conduisez-moi seulement à Orléans avec si petit nombre d'hommes que vous voudrez. C'est là que vous verrez des miracles. »

Le miracle eut lieu, en effet. Le 29 avril 1429, Jeanne entra dans Orléans, armée de toutes pièces, montée sur un cheval de guerre, et faisant porter devant elle son étendard, elle se dirigeait droit vers la cathédrale pour rendre grâces à Dieu.

Le mercredi, 4 mai, elle remportait sa première victoire; après trois heures de combat, elle s'empara du retranchement anglais et sa glorieuse bannière était arborée sur la bastille de Saint-Loup.

Le lundi, 8 mai, il n'y avait plus sous les murs d'Orléans que des Anglais prisonniers ou morts. Tous les autres étaient partis.

La campagne continua et le 17 juillet 1429 Jeanne faisait sacrer le roi de France à Reims.

Puis, après le triomphe, le martyre. Le 24 mai 1430, Jeanne était faite prisonnière, et un an après, le 30 mai 1431, elle était brûlée vive à Rouen.

La France n'en fera jamais assez pour honorer la mémoire de la bergère de Domremy, de la Pucelle d'Orléans, de l'héroïque inspirée qui sauva la France; par Jeanne d'Arc est la plus haute et la plus pure personnification de l'idée de patrie.

JACQUES BRETON.

Miculle 9 juillet

Derniers échos de la fête de Jeanne d'Arc

Lettre de Henri Martin à M. Debidour
Monsieur,

Je vous écris des Champs-Élysées où je suis descendu depuis plusieurs années et où j'erre non loin de Michelet.

Cette grande Ombre et moi, nous nous intéressons toujours aux questions historiques; mais débarrassés des passions mortelles, nous les jugeons maintenant avec beaucoup plus de calme.

Depuis huit jours, grâce aux journaux que nous apporte Caron et aux voyageurs qui nous arrivent de Nancy, vous êtes souvent l'objet de nos conversations et si vous avez voulu du bruit, même chez les Ombres, vous avez lieu d'être satisfait.

J'ai lu avec attention votre panégyrique de Jeanne d'Arc et, bien que jamais, je le jure, je n'aie entendu parler de vous comme historien, je n'hésite pas à vous considérer comme mon disciple.

Vous avez, en effet, et c'est bien flatteur pour moi, adopté sans réserve toutes mes idées, tous mes sentiments sur l'héroïne de Domremy.

Je m'attendais même un peu, je l'avoue, à vous voir invoquer mon nom dans vos discussions avec la Presse; mais vous avez été discret et puis... vous avez supposé que votre autorité leur suffirait.

Voyons les points principaux de votre discours. Et d'abord : *Mission de Jeanne d'Arc*.

Pour nous, rationalistes, le surnaturel ne doit pas, ne peut pas exister; c'est bon pour les simples. Donc toute manifestation surnaturelle est invraisemblable *a priori*. Jeanne dont nous faisons une fille saine de corps et d'esprit, intelligente, sensée, profondément honnête, prétend entendre des Voix. Pour elle, ces Voix ne sont pas quelque chose de vague sortant des profondeurs de la conscience, ou des fantômes créés par une imagination malade; c'est indiscutable : elle croit à quelque chose de concret.

« Ces figures (saint Michel et les saintes), sont-elles bien des Anges ? »

« Oui, je le crois aussi ferme que je crois en Dieu. » (Interrog. du 3 mars).

Pendant toute sa vie, à travers tous les obstacles, devant tous les tribunaux, devant le tribunal suprême et le bûcher, Jeanne s'obstina dans cette même idée et réussit à convaincre ses contemporains : ceci n'est pas à prouver.

Eh ! bien mais... Jeanne et ses contemporains se sont trompés; voilà tout. A toutes les affirmations, nous opposerons (comprenez qui pourra) les mystères d'une piété *suggestive*... J'ai écrit là-dessus (Ferne, 4^e édit., Tome VI, page 134-144) des pages qui vous sont sans doute connues. Elles me semblent même assez bien résumées dans votre discours à partir du paragraphe qui commence par ces mots :

« Messieurs, cet esprit n'est plus le nôtre, etc., etc... »

Vous et moi, Monsieur, nous avons donc détruit les illusions des fidèles de Jeanne d'Arc qui avaient la candeur de prendre à la lettre les paroles de l'héroïne... Cependant, substituer une interprétation individuelle (fut-elle la vôtre ou la mienne) à l'autorité des témoignages de Jeanne et de ses contemporains, me paraît hardi : je ne le ferais peut-être plus aujourd'hui.

Je laisse de côté le récit de la vie de Jeanne d'Arc qui n'a rien d'original dans votre panégyrique et qui, je pense, gagnerait à être entendu de votre bouche.

J'arrive au point capital, à la grosse question : le rôle de l'Eglise et du Clergé français dans le procès et la condamnation.

L'Eglise avec ses prétentions à l'autorité doctrinale, à l'infailibilité, ne peut nous être sympathique, à nous historiens rationalistes, puisque « la voix infailible ne parle que dans l'âme humaine et dans l'histoire. » (Edit. citée, Tome VI, page 275). — Donc tout en protestant de notre impartialité, de notre respect, etc... notre devoir, chaque fois qu'il est possible de... desservir l'Eglise, est de tenter l'entreprise.

Dans le procès de Jeanne d'Arc, nous avons un mot terrible et heureux : l'Inquisition ! Ce mot fait frémir les masses en évoquant, comme sur les toiles des baraques foraines, des moines, des prêtres fanatiques et grossiers qui torturent d'innocentes victimes.

J'ai clairement établi dans mon Histoire (tome VI, p. 236, 251, 264) qu'en France « le sanglant tribunal du Saint-Office était à peu près oublié et perdu dans l'ombre depuis de longues années.... que le vicaire général de l'inquisition était un moine fort obscur qui ne reparait plus dans l'affaire.... que les agents officiels de l'inquisition n'y jouèrent qu'un rôle secondaire.... », page 236. Pour quiconque m'a lu, il est clair que le véritable promoteur du procès c'est Pierre Cauchon, non pas l'évêque (que lui importe à ce misérable, la question de doctrine), mais l'homme politique qui, dévoré d'ambition, furieux d'échecs humiliants et nombreux, se jette dans les bras des Anglais, parle anglais, s'appuie sur les haches d'armes anglaises que l'on voit briller derrière son tribunal ; c'est Cauchon qui fait marcher l'Université de Paris devenue anglaise ; c'est Cauchon qui va déterrer ce vice-inquisiteur tremblant, désolé, peut-être dévoué à Jeanne, mais finalement résigné à tout, car on lui tient l'épée dans les reins ; c'est Cauchon qui dirige les débats, menace, insulte les assesseurs et les témoins indécis ; c'est Cauchon enfin qui fait dresser les procès-verbaux qui serviront à l'Histoire.... Vraiment le rôle de l'Inquisition est bien effacé : on lui prend son nom, ses formules et c'est tout. — Celui de l'Université est secondaire (t. VI, pag. 237, 239) ; celui des assesseurs et des témoins fait pitié (p. 248). — C'est Cauchon et l'Anglais (Bedford, Warwick, Winchester), complices de la même haine et d'une rage infernale, qui dirigent et organisent tout, dans ce seul but : déshonorer et tuer la Française qui a relevé son pays et chassé les Anglais (pag. 246, 253, 258, etc.). Michelet a prouvé tout cela comme moi dans des pages lumineuses (Hachette, 2^e éd., p. 109, 111, 126).

L'Eglise, en tant que tribunal librement et régulièrement institué, n'apparaît guère dans tout cela. A cette époque de schisme, où était le vrai Pape ? le vrai Pape, en ces temps d'anarchie universelle, d'absence de moyens rapides de communication, avait-il même vaguement entendu parler de la Pucelle d'Orléans ? Enfin ces ecclésiastiques vendus aux Anglais et tremblant devant eux, siégeant en pays anglais et jugeant une Française, représentent-ils véritablement, aux yeux d'un homme impartial, l'Eglise universelle ? Si oui, pourquoi aussitôt après le procès, Cauchon s'empresse-t-il de demander et d'obtenir pour lui et ses assesseurs un sauf-conduit du roi d'Angleterre, sauf-conduit par lequel le monarque anglais « s'engageait, dans le cas où ceux qui s'étaient entremis au procès de Jeanne d'Arc seraient traduits par devant le Pape ou le Concile, à les aider et défendre en jugement et hors jugement, à ses frais et dépens (t. VI, p. 306). Comme je l'ai dit à cette même page 306 de mon Histoire : « C'était un pacte défensif entre complices et le Conseil d'Angleterre assumait ainsi la responsabilité du crime. »

En dépit de toutes ces réflexions sérieuses, je n'ai pas craint, je l'avoue, d'accuser l'Eglise, et en ceci encore vous m'avez suivi.... Peut-être avons-nous eu tort.... Charger l'Eglise, c'est bien, mais du même coup et forcément les ennemis acharnés de la France et de Jeanne, les Anglais, sont déchargés d'autant et trouvent en nous des auxiliaires fort inattendus, n'est-ce pas ?

Quant au Clergé français, nulle part, que je sache, je ne l'ai accusé aussi formellement que vous le faites dans une lettre à l'Espérance d'avoir juridiquement tué Jeanne d'Arc. Jeanne, c'est incontestable, avait la plus grande confiance dans le clergé de son pays. « Demandez copie du livre qui est à Poitiers, dit-elle : j'ai été interrogée trois semaines durant par les clercs de mon parti qui n'ont trouvé en mon fait que tout bien ». (Procès, interrog. du 27 février). Est-il question du Concile de Bâle, elle hésite, défiante ; mais dès qu'on lui dit qu'il y aura des clercs de son parti, elle accepte aussitôt d'y aller.... Rendre le clergé français du XV^e siècle responsable des faits et gestes du clergé anglais

ou du parti anglais de la même époque, serait hardi ; ce qui serait odieux, c'est de laisser entendre que le clergé français du XIX^e siècle doit courber la tête, la honte au front, en passant devant la statue de Jeanne d'Arc.... Des phrases ambiguës en pareille matière, seraient bien vite, au grand désespoir sans doute de leurs auteurs, interprétées brutalement par des passions ignorantes.

Enfin, dernière grande question : Jeanne s'est-elle révoltée contre l'Eglise, est-elle hérétique ?

Il semble que cette pauvre jeune fille de 18 ans, qui ne sait ni A ni B, dont toute la théologie se résume dans *Pater, Ave, Credo*, n'avait d'autre mission que de sauver la France : Ses voix étaient un fait non une Doctrine. Elle connaît le Pape comme peut le connaître une jeune et pauvre paysanne du Moyen-Age ; il faut lui expliquer la différence qu'il y a entre l'Eglise triomphante et l'Eglise militante ; dans cent endroits, cette humble chrétienne témoigne de sa soumission à l'Eglise. (Tom. VI, p. 269, 272, 277, 285, 286, etc.) Messieu, Isambart de la Pierre lui rendent ce témoignage (p. 267) ; le Clergé français, à Poitiers, l'Eglise, au procès de réhabilitation, déclarent solennellement Jeanne parfaitement orthodoxe.

Mais on invoque contre elle le témoignage de Cauchon et la procédure anglaise de Rouen, Cauchon « qui n'a pas permis d'écrire toutes les paroles de Jeanne » (p. 290), Cauchon qui travestit les paroles de l'accusée, Cauchon l'unique rédacteur des pièces du procès qui supprime sans scrupule les correctifs expliquant clairement la pensée de Jeanne (Michelet, éd. Hachette, page 143-144). Je le reconnais : j'ai adopté l'avis de Cauchon et j'ai fait de fort belles phrases pour glorifier dans Jeanne d'Arc la résistance à l'autorité infaillible de l'Eglise (tome VI, p. 272-275) : vous m'avez imité en cela, Monsieur, et si vous n'avez pas mes phrases, vous avez mes idées. Eh ! bien, je vous l'avoue, après de longues années de réflexion dans le calme des Champs-Elysées, il me paraît trop hardi de faire de la douce héroïne française, si pure, si humble, si candide dans sa foi, une sorte de grand-tante d'un Luther, quelque chose comme une déesse Raison, voire même une sainte laïque. L'Etendard si cléral de Jeanne d'Arc, avouons-le, est mieux dans une cathédrale, qu'au milieu de libres-penseurs qui se flattent d'avoir d'autres devises et d'autres insignes...

Vous avez émis en terminant votre discours, une belle pensée : celle d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc. Oui ce serait beau, sublime et réconfortant, de voir 38 millions de Français acclamer celle qui, sans payer à l'Etranger d'autre rançon que son sang, a libéré le territoire de la Patrie... Mais, hélas ! je le dis avec tristesse, cette paix dans l'âme de la France ne me paraît pas prochaine. Dans ces fêtes qui devraient réunir tous les fils d'une même mère, il y aurait toujours quelque voix discordante ; il suffirait d'un homme manquant de tact et abusant d'une situation ou d'un mandat pour provoquer des polémiques que tous auraient voulu éviter et dont la pauvre Jeanne serait la victime. De grâce, ne la remettons pas sur un bûcher !

Ne vous étonnez pas trop, cher Monsieur, de ces idées qui vous paraîtront nouvelles chez moi. Je vous l'ai dit : retiré de la poussière des combats, dépourvu des passions humaines, grandes ou petites, je vous parle aujourd'hui, non pas en rhéteur avide de bruit et d'applaudissements, mais en historien assis, en maître bienveillant, heureux de donner quelques conseils utiles à un disciple doué d'un aussi beau talent que le vôtre. Vous avez la verve que l'on trouve facilement aux bords de la Garonne : n'en abusez pas ; les Lorrains sont froids, ils prendraient bien vite et certainement à tort pour de simples gasconnades les développements historiques de vos longs discours.

Henri MARTIN.

LE TIRE-PIED

LA NATION

TRIBUNE LIBRE

LA LOI

Organe des Travailleurs et des Revendications Sociales et Patriotiques

Quand le Gouvernement viole les droits du Peuple, l'insurrection est, pour le Peuple et pour chaque portion du Peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen).

ABONNEMENTS

(Meurthe-et-Moselle)

3 mois : 1 fr. — 6 mois : 1 fr. 75. — Un an : 3 fr.

Les abonnements sont payables d'avance et se continuent sauf avis contraire.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Au Café de la Poix, 18, rue de la Salle, Nancy

Toutes les communications sont acceptées et les manuscrits ne sont pas rendus.

INSERTIONS

Annonces, 4^e page, la ligne. 0 fr. 40
Réclames, 3^e page, la ligne. 0 fr. 60

Pour les annonces multipliées on traite de gré à gré ; elles sont réglées dans le mois de l'insertion

AVIS

Dans un but de propagande et pour assurer le succès du journal, il est fait exceptionnellement pour les ouvriers des abonnements de 4 mois, soit 1 franc en souscrivant.

MINISTÉRIELS QUAND MÊME !

MM. Papelier et Cordier, députés de Meurthe-et-Moselle, ayant émis, dans une des dernières séances de la Chambre, plusieurs votes quelque peu contradictoires et, en tous cas, d'une orthodoxie ministérielle au moins contestable, le Progrès de l'Est leur a demandé compte de cette attitude si peu compatible avec les théories politiques professées dans l'officine de la rue de la Pépinière.

Dans notre heureux département, quand on est un bon député selon la formule on ne résiste jamais aux sommations du journal souverain dispensateur des grâces électorales.... officielles.

Nos deux honorables ont donc envoyé, à notre opulent confrère, chacun une lettre bien docile, bien sage, bien repentante, où ils exposent timidement qu'ils ont cru pouvoir voter selon leur conscience. M. Cordier a même le courage d'avouer qu'il a la satisfaction d'avoir conformé ses votes aux promesses faites à ses électeurs.

Voilà, par exemple, qui dépasse la mesure !

Le Progrès n'en saurait entendre davantage.

Et quoi ? la conscience, l'indépendance, le respect des engagements pris vis-à-vis des électeurs ! vous osez prétendre que ces balancoires capables de vous faire oublier ce que vous devez à M. Constans ! Mais vous avez donc perdu toute notion de reconnaissance ? Vous avez la prétention de relever du suffrage universel, vous ? En vérité, le spectacle d'une telle aberration ferait douter de l'habileté de M. Constans dans quelques-uns de ses choix !

Le Progrès continue sur ce ton, à tancer vertement les deux représentants offerts — passez-moi l'emphémisme — à notre département par l'honorable — celui-là, ne passera pas si facilement — ministre des matières intérieures.

La conclusion du Progrès est celle-ci : Pour les députés dits opportunistes, il ne peut y avoir ni principes, ni indépendance, ni pays, ni électeurs. Il ne doivent avoir qu'un objectif : ne pas voter contre le ministère. Tout est subordonné à cette nécessité, à cette loi.

Si le ministère a donné la vie parlementaire aux députés qui forment la majorité, c'est évidemment pour trouver en eux des auxiliaires, des complices et non des opposants.

Jusqu'à présent, cette majorité, œuvre de Constans, s'est développée suivant la volonté de son auteur. Sa docilité a été parfaite. Est-ce que les députés opportunistes de Meurthe-et-Moselle viendraient ici remplir l'office des cailloux dans la mare aux grenouilles ?

Le Progrès leur notifie d'avoir à rester ministériels envers et contre tous, ministériels quand même !

Il déclare que la chute de M. Constans serait une calamité et que tout doit capituler devant cette crainte.

Il va sans dire que MM. Cordier et Papelier manifestent le plus sincère repentir et se garderont bien de s'exposer à recevoir une nouvelle volée de bois vert.

De VHINE.

NEZ CASSÉS

C'est bien rare qu'il n'y arrive pas quelques avaros dans de grandes fêtes populaires, après la baguette qui, au feu d'artifice, blessa un pauvre diable de spectateur, il y eut, à la réception des ministres à la gare bon nombre de nez cassés. C'est par grosses qu'on les comptait, Messieurs les opportunistes avaient préparé un coup de jarnac à Barrès et

Gabriel. Sans manquer aux convenances les plus élémentaires et au respect dû au suffrage universel, il était difficile d'éliminer des fêtes faites en l'honneur de Jeanne d'Arc, les deux députés socialistes de Nancy, mais on PRÉMÉDITA de leur jouer un bien vilain tour.

Les opportunistes avaient bien préparé leur coup, ils avaient décidé de ridiculiser les deux députés aux yeux de la population qui les avait élus, la circonstance était pour eux des mieux choisies, ils les invitèrent donc à assister au banquet, mais non à la réception officielle des ministres et au cortège qui, de la gare, allait jusqu'à la préfecture, la population s'apercevant de l'absence dans le cortège de ses deux députés, on publierait dans leurs feuilles avec un accord touchant, l'article suivant :

« La population nancéienne est entrée dans une légitime colère, puis dans un dégoût profond contre les deux députés boulangistes Barrès et Gabriel, au moment même où tous les patriotes de tous les partis, de toutes les classes se pressaient pour acclamer les ministres de la République qui faisaient leur entrée officielle dans la capitale de la Lorraine. Tous nos sénateurs et députés, enfin les corps élus, étaient à leur poste, seuls Barrès et Gabriel brillaient par leur absence. Sans doute l'orgueilleux Barrès buvait ses bocks chez Baudot et Gabriel nettoyait sa chemise et ses godillots n'ayant tous deux qu'une seule et unique pensée de ces fêtes, celle d'aller geulotter au banquet, etc. »

Avouez, chers lecteurs du Tire-Pied, que ce tracquenard est bien opportuniste, mais nos deux députés socialistes ont senti le goût de ce bloc enfariné qui ne leur disait rien qui vaille et à deux heures précises, au moment où toute la garde opportuniste au grand complet, prenait ses positions pour recevoir les ministres et faire cette entrée triomphale dans cette bonne ville de Nancy, Barrès et Gabriel apparaissaient sur le quai de la gare, sortant d'on ne sait où, l'écharpe de député sur la poitrine, le train arrêté nos deux députés arrivèrent les premiers

à la descente de nos gouvernants et dans les meilleurs termes échangeant les salutations d'usage. *Tableau!!!*

C'est à ce moment qu'un choc de nez a lieu et qu'il y a de la casse, aux ahurissements des opportunistes, les deux socialistes prirent dans le cortège, place après les ministres. Arrivés à la préfecture, nouveaux désastres, cette fois c'est un hécatombe de pifs.

Les ministres reçoivent Barrès et Gabriel les premiers. Juges de l'effet, oh ! pour le coup, je ne puis vous raconter tout ce que j'ai vu et entendu, la note la plus gaie est certainement quand Barrès s'adressant au préfet, lui dit : Monsieur le préfet, veuillez avoir la bonté de nous introduire M. Gabriel et moi près de MM. les ministres, nous désirons passer les premiers et comme nous ne voulons pas attendre dans votre vestiaire, veuillez encore avoir la bonté de nous donner une salle.

Nez du préfet qui, ahuri, ne fit qu'un bond, près des ministres pour leur annoncer la bonne nouvelle. Bien répondit M. le ministre de la marine, que ces Messieurs entrent, et les portes bien fermées, nos deux députés ont eu l'entretien qu'intrigue tout ces bons opportunistes et leurs rédacteurs en chef Gou-Gou et Goulette. Et bien le *Tire-Pied* doit à ses lecteurs qui sont tous ses amis il doit, dis-je, tout le secret de cet entretien. Attention ? C'est la vérité pure.

Gabriel et Barrès avaient fait avec nos deux ministres un pari qu'à leur arrivée à Nancy, de la gare jusqu'à la préfecture, aucun cri de vive Constance ne serait poussé, les deux députés ayant gagné leur pari. L'enjeu, me direz-vous, l'enjeu c'était le droit pour Barrès et Gabriel de faire changer, à leur choix, chacun un juge de leur connaissance.

Les ministres, bons joueurs, ont donné leur parole de s'exécuter.

UN AVOCAT SÉMITE.

L'ÉGOÏSME

Si chaque travailleur insouciant de la situation actuelle « et malheureusement c'est le plus grand nombre » pouvait entrevoir la part de responsabilité qui lui incombera devant l'avenir, il en serait sûrement épouvanté.

Les causes de cette indifférence sont très complexes, une entre autres et principalement basée sur l'égoïsme individuel.

Dans chaque individu pris séparément, aussi bien prolétaire que bourgeois, c'est le *Moi* intime qui domine ; jouir, et jouir immédiatement quelle que soit la somme minime de jouissance auquel puisse prétendre l'individu.

Le Bourgeois qui jouit du bien-être physique et intellectuel et peut satisfaire tous ses caprices, s'est fait une nécessité de ce que nous appelons son superflu, il est habitué dès sa naissance à se mouvoir dans un milieu luxueux et le moindre empiètement sur sa part de jouissance lui semblerait un vol et lui produirait une souffrance intolérable. C'est pourquoi il est avant tout conservateur, du reste il ne peut admettre des besoins qu'il ne ressent pas ; en revanche, pour peu que vous l'y contraigniez, il vous accordera toutes les libertés politiques possibles « voyez les bourgeois anglais » vous aurez la liberté de la presse, la liberté de vous réunir et même celle de protes-

ter, mais pas plus, là s'arrêtent ses concessions toutes platoniques, et c'en est assez pour qu'il s'intitule démocrate, et même s'il arbore si bruyamment cette dénomination, c'est pour contrarier les ci-devants aristocrates à qui il a volé l'assiette au beurre.

C'est pourquoi, attendre des Parlements qui ne sont en somme que des syndicats de bourgeois, la plus petite réforme effective est un leurre ; autant leur demander le sang de leurs veines, car s'il en était autrement ils ne représenteraient plus leur caste et déchaîneraient contre eux toutes les fureurs de leurs commanditaires qui auraient tôt fait de les renverser pour les remplacer par d'autres créatures plus dévouées à leurs intérêts.

Chez le travailleur, l'Egoïsme se manifeste sous une autre forme, elle se rencontre souvent accompagnée d'une sorte de défiance contre quiconque veut lui faire voir dans sa triste réalité, sa lamentable situation, il semble qu'il se cramponne à son ignorance et se complait dans son abrutissement. Il en arrivera bientôt à croire, comme l'esclave nègre des colonies américaines, qu'il est le fils d'une race maudite créée spécialement pour nourrir et engraisser par son travail, le maître qui le batonne en attendant qu'il le frappe.

Voyez-les, dans ces vastes usines où on les parque, comme ils sont soumis et craintifs ; interrogez-les, ils vous diront qu'il y a toujours en des riches et des pauvres et que, hélas ! il y en aura toujours. Que si le prix de leur salaire est moindre que celui de l'année précédente, il faut en accuser la concurrence étrangère. Les uns vous conteront que s'ils chôment c'est la faute aux machines, que l'on devrait en médaller les inventeurs et en interdire l'emploi. Quelques moutons enragés seraient d'avis qu'on les brisât. Pour ceux-ci, il faudrait une bonne guerre, il y a trop d'ouvriers ; pourtant il ne se plaignent pas trop, ils gagnent encore leurs trois francs par jour, et la femme en trimant dur, fait ses trente sous ; puis l'ainé des gosses qui court sur ses treize ans va, au sortir de l'école, pouvoir, lui aussi, entrer à l'usine et en fin de compte on joint les deux bouts. Surtout n'allez pas parler de Socialisme, de révolte et d'émancipation possible vous verrez les fronts se rembrunir, une méfiance hostile luire dans les regards. Pour eux ces choses sont impossibles et surtout qu'ils n'en profiteraient pas. Et si comme eux, vous êtes ouvriers, peut-être un de ces malheureux, « cela s'est vu », vous signalera-t-il un contre-maître qui fera de vous bonne et prompte justice en vous expulsant de l'atelier.

Non seulement ils ne savent pas, mais ils ne veulent pas savoir.

Le mobile de tout cela, c'est la peur, l'horrible peur qui tient au ventre, l'égoïsme irraisonné qui fait commettre toutes les bassesses pour conserver la certitude du pain quotidien.

Pourtant ils ont fait trois révolutions politiques pour se voir chaque fois escamoter le fruit de leurs efforts par la bourgeoisie, que ces révolutions ont consolidée, et c'est au moment de donner le grand assaut pour leur compte personnel, qu'ils hésitent et regardent en arrière, ils sont encore tout prêts à se faire rompre les os pour défendre un gouvernement qui ne fait rien pour eux, contre un prétendant quelconque, et pour conquérir leur émancipation et celle de leurs descendants ; rien ! rien ! rien !

Et c'est pour cela que ceux de 92 couraient si allégrement à la frontière ? Non pour conquérir, mais pour défendre cette Révolution, qui devait affranchir le genre humain.

Ils n'étaient pas égoïstes, les héros que loqueteux qui, à Valmy et à Jemmapes, donnaient si généreusement leur vie pour assurer aux générations à venir la moisson du grand œuvre qu'ils avaient entrepris ; ils n'avaient même pas de haine pour les peuples qu'ils combattaient, car si leur généreux élan n'eût été enrayé par quelques ambitieux, il y a longtemps que les États-Unis d'Europe seraient un fait accompli.

Aujourd'hui, les descendants des héros ignorent presque leur existence, le chauvinisme haineux a remplacé le patriotisme hu-

manitaire de la Révolution, et tel ouvrier qui croit encore que la guerre allégerait sa situation, partirait bravement se faire tondre la peau contre d'autres misérables comme lui et ne risquerait pas un seul cheveu pour combattre les véritables auteurs de sa misère ; cela paraît invraisemblable, mais c'est comme cela, pourtant il serait grand temps qu'ils ouvrent les yeux à la réalité, qu'ils comprennent que la place de leur compagne n'est pas à l'usine, mais au foyer, où les petits ont grand besoin de ses soins, que l'enfant déjà procréé par des parents éreintés de travail et de misère, a besoin de se développer dans un autre milieu que l'atmosphère vicié d'un atelier, où l'attente d'une corruption précoce, en un mot que la race des travailleurs dégénère de jour en jour, et s'ils étaient conscients, ils considéreraient comme un crime le fait de donner la vie à un être qu'ils sauraient devoir hériter d'une existence aussi précaire que la leur.

Pour peu qu'une transformation complète tarde à s'opérer dans les rapports sociaux, les nations dites civilisées sont fatalement condamnées à disparaître pour faire place encore une fois à l'invasion des barbares, qui, suivant cette migration immémoriale des peuples d'orient vers l'occident, viendront envahir la vieille Europe, quand les différents peuples qui la composent se seront mutuellement épuisés dans les guerres devenues chaque jour plus imminentes ; et ce jour-là, ces patients Asiatiques, à qui nous allons actuellement apprendre l'exercice du canon Armstrong et du fusil à répétition, ne trouveront devant eux que des rabougris chétifs, derniers débris de libre et vaillante race des Gaulois.

M. L.

OSIRIS, ISIS ET HORNUS

La trinité des influences bienfaisantes égyptiennes a délégué vers Nancy son chef Osiris, sous la forme d'un Israélite archi-millionnaire. Le grand Dieu du pays des sphinx traînant misérablement de cité en cité, nouvel Ashaverus, son individu et ses quelques cent mille livres de rentes mensuelle a imaginé de détrôner Thiers le bourgeois, de le déboulonner pour y faire placer le fin profil, le nez arqué d'Osiris. Déjà son nom est gravé en lettres d'or sur le granit à la face postérieure de Jehanne la pucelle.

Il s'agissait de débarasser Frémiet d'une statue, admirable au surplus, que Paris ne voulait pas, Nancy n'en avait que faire, mais on pensa à elle cependant ; une souscription s'ouvrit, elle marchait lentement, lorsque la liste fut présentée à Osiris, il ouvrit son escarcelle et laissa tomber majestueusement tomber les miettes de son budget pour couvrir seule la dépense de l'achat de la statue. Aussitôt le grand échevin de Nancy ébloui par l'or brillant chanta les litanies d'Osiris, seul Dieu et Adam devint son prophète. Le capitaliste vient à en Nancy en triomphateur, il remet à la ville un statue, qui l'a déjà bien embarrassée, l'embarrassera encore par ses conséquences et grève son budget. Pour voir la grande ville de l'Est accepter cette aumône avec ossentation, pour perpétrer cet affront à la population nanceinne et à ceux qui avaient déjà souscrit selon leurs moyens, ou de place 2 ministres, c'est bien le moins.

Spectacle douloureux s'il en fut que celui de cette génération qui n'a plus le

sentiment exact des différences entre l'honneur et l'argent.

Un mandataire élu a parfois autre chose à faire que d'emplir la caisse municipale, c'est de garder la dignité de la ville.

L'échevin Adam accepterait-il, dans sa propre maison, un cadeau important d'un étranger, d'un inconnu ? Non, sans doute, il ne voudrait pas s'abaisser à cette sorte de mendicité.

Que ne fait-il pour nous comme pour lui.

Je n'ai jamais fréquenté une grande école, fût-elle de dressage, je ne suis donc qu'un ignorant, mais j'ai appris que ce qui vient d'une collectivité inconnue avec un but défini, peut être accepté sans honte, tandis qu'il n'en est pas de même de l'aumône orgueilleuse jetée d'une main, tandis que l'autre est occupée à battre les tambours de la renommée.

Déjà pendant l'année terrible, un maire considérait comme le comble de l'habileté de borner son rôle au marchandage, sou à sou, des réquisitions exigées par le vainqueur ; la caisse lui semblait la seule chose à ménager, il sacrifia pour cela, et bien injustement, le renom de sa ville, qui eut du mal à ramener un retour d'opinion.

C'est donc aujourd'hui de même, et nous avons pu voir le financier Osiris entouré de tout ce que le pays a de panaché, traitant en prince tout ce monde et laissant au départ son aumône pour les pauvres, tant mieux.

Mais qui donc est intéressé à tout cela ? Pourquoi la souscription fut-elle fermée ? Pourquoi le riche n'est-il pas inscrit comme tous les souscripteurs et accapare-t-il, moyennant finance, un honneur dont la population n'a pas autorisé son maire à disposer en sa faveur.

On a beau n'être qu'un gnaff, on n'est pas un mendiant, et en appelant à l'Hôtel de Ville des hommes de cœur, nous avons tous cru qu'ils sauraient tenir aussi haut l'intérêt de notre honneur, que celui de notre argent.

Nous n'aimons pas les gros cadeaux dont les causes n'apparaissent pas clairement, parce que les motifs dissimulés ne sont jamais louables, et il ne faut pas qu'un Osiris quelconque fasse de nous, malgré nous, mais avec l'aide des édiles, les Alphonse de la politique sur le trottoir des décorations.

SOUS BOUTS ET CHIQUETS

LEQUEL DES 2 ???

Est-ce Osiris, est-ce Frémiet, qui a doté la ville de Nancy de la statue de Jeanne d'Arc.

Nous avions toujours cru, lu et vu que l'éminent artiste Frémiet embarrassé de sa Jeanne d'Arc, avait trouvé acheteur en la personne de l'honorable M. Osiris, lequel n'a rien trouvé de mieux que d'en faire cadeau à M. le maire, pardon, à la ville de Nancy, laquelle a eu l'imbécillité de l'accepter avec

toutes les conditions imposées par donateur et artiste.

Il doit y avoir là quelques dessous de cartes que nous ne comprenons pas encore très bien ? A quand la rue Osiris-Frémiet ?

J'en reviens donc à mes moutons ; en effet, nous lisons dans l'*Impartial* du 4 juillet, sous la signature E. S. :

Qu'une deuxième inscription gravée et dorée est en voie d'exécution sur le derrière du monument, est ainsi conçue :

INAUGURÉE LE 28 JUIN 1890
DON DE MM. OSIRIS ET FRÉMIET.

Voulant savoir sur qui je dois porter ma reconnaissance de nancein au bienfaiteur de ma ville, je demande à cor et à cri :

LEQUEL DES DEUX ?

UNE VIEILLE CAMBRURE.

AU FOND DU BAQUET

L'Accident de la Rue Lasalle.

Tenez, je ne sais pas si vous connaissez la rue Lasalle ; figurez-vous que dernièrement, je passe rue Lasalle ; ne connaissant pas très bien Nancy, je marchais à l'aventure quand soudain, au coin de la rue des Fabriques, je vois une voiture, des chevaux, du sang, enfin une foule à ne pas approcher ; je me dis, pour sûr y vient d'arriver un accident.

Pardon, Madame... qu'est-ce qu'il y a donc ? — Ah ! Monsieur... la pauvre victime... ! — Pardon, Madame, mais quelle victime ?... — Mais le jeune homme, Monsieur !...

Enfin elle se met à sangloter de plus belle, puis j'allai m'informer plus loin quand un monsieur de la prairie très bien mis avec une casquette de soie, un foulard rouge et un pantalon à pattes me dit : Ah ! ça y est, on vient d'arrêter les assassins ?

Comment les assassins ? Mais pardon monsieur quels assassins s. v. p. alors v'la qui m'dit en s'en allant « Il est rien féfé celui-là. » Je file un peu plus loin afin de savoir quelque chose quand le noble reporter de l'*Est* me dit on vient d'arrêter les Zécocottes !... — Ah ! vraiment elles sont arrêtées ! ! mais quelles Zécocottes je vous prie ?... — Mais les ceusses qui ont été prises avec les Zussards ! ! — Pas possible ! je m'dis mon Dieu je ne saurais rien — Mais ce n'est pas tout me dit un *Impartial*, c'est qu'elles ont emporté les zédiamants et c'qui a d'plus fort c'est qu'on a retrouvé le bouton du propriétaire dans la voiture où qu'étaient les Zécocottes. — Ah ! je m'dis mon Dieu, mon Dieu, quel accident !... Quand tout à coup me retournant j'vois un pâtissier qu'était en train de lécher un savarin : Monsieur, la bouteille empoisonnée est découverte ! Vraiment, elle est découverte ! — Mais oui Monsieur, il paraît qu'on l'a trouvée dans un souterrain, au troisième, sur le carré de la victime.

— Je m'dis encore, mon Dieu quel accident mais je ne saurai donc rien. Quand tout à coup le monsieur bien mis que j'avais vu en arrivant me dit : Ça y est, on vient d'arrêter les chevaux et ils ont fait des aveux. Ah ! c'est terrible — Quand soudain j'entends une voix mâle qui criait derrière moi. — Allons, circulez messieurs, circulez, je me retourne c'était un agent de police, Daize je vous dit-il à la foule ou j'vous colle au bloc.

Cette fois je m'dis je vais donc tout savoir. Je prends donc un air intéressant et j'm'avance ainsi :

Croyez-vous qu'est pas terrible, un crime pareil ! à midi, rue Lasalle ?... Quel crime, qui m'répond ?... Comment quel crime ?

Mais les chevaux, la bouteille empoisonnée, les zécocottes, les zésouterrains, etc., etc... — Vous en savez bien long vous, et depuis dix minutes que j'vous observe vous m'pa-

raissez suspect, vous devez être de la bande. Enfin tout l'monde se met avec lui on m'arrache les effets, on m'égratigne la figure et on m'emène, ce qu'il y a de pire en haut de la rue de la prairie dans un commissariat.

J'arrive devant ce haut fonctionnaire. — Qu'est-ce que vous savez me dit-il ? — Ma foi, Monsieur pour le moment pas grand-chose.

— Oh ! oh ! ne restez pas dans un mutisme qui ne pourra qu'aggraver l'affaire ? — Enfin, je vais vous dire ce que j'ai entendu et ce que je sais.

Y a d'abord les chevaux, les zécocottes, la victime, les zussards, le bouton... — Quel bouton ?

— Le bouton du propriétaire, enfin, monsieur on a arrêté les chevaux et il paraît même qu'ils ont fait des aveux.

— Ne simulez pas la folie mon garçon, vous ne faites que vous enfoncer dans le pétrin. — Enfin je lui parle si gentiment qu'il me lâche sous caution de 10 fr. 50 que je lui verse tout de suite.

Puis je cours chez mon avocat, un homme charmant, l'évidence du fait vous le prouvera me dit : oh !... oh !... c'est grave !!! excessivement grave !!! mais soyez sans crainte car avec la haute plaidoirie que tout le monde me connaît et l'amitié que je vous porte, j'espère qu'avec 45 ans de travaux forcés vous en serez quitte.

Comment 45 ans !!! Mais je n'ai rien fait, c'est pas moi qui ai commis le crime.

Mais je le sais bien que c'est pas vous, je le sais parfaitement bien, mais vous auriez pu le commettre ! oh ! bien alors c'est la même chose !!!

Le SANG, c'est la VIE!!!
Régénération du Sang par
Le ROB LECHAUX
et les Dragées de Rob Lechaux
DÉPURATIF VÉGÉTAL
aux Sucres Concentrés et iodurés de
Cresson et Salspareille Ronge
Produit végétal, garanti sans
sucres, concentré par la vapeur
dans des appareils spéciaux.
Le ROB LECHAUX purifie
et régénère le sang ; réveille l'ap-
pétit, active la nutrition et la formation des glo-
bules rouges du sang ; détruit sans retour toutes
les impuretés que le sang véhicule ; transmettrait aux
enfants ; prévient et guérit rapidement : **Claudes,**
Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs,
Fiebres, Maladies spéciales, Toux robbelle,
Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc. Perte
de la force et les couleurs aux enfants faibles et aux
femmes anémiques, la vigueur aux vieillards ; et
en équilibrant le sang, empêche les apoplexies et
les congestions.
Pour éviter les Contrefaçons, exigez
sur tous les flacons la bande portant le Timbre de
Garantie de l'Union des Fabricants et la signature :
ENVOI GRATIS Brochure (30^e édition)
Indispensable à toute personne soucieuse de sa santé.
Le Flacon : 4 fr. — 6 Flacs franco, 21 fr. mandat.
Dépôt Général : MARIO LECHAUX
Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, BOBDEAUX
ET TOUTES LES BONNES PHARMACIES.

CONSTIPATION
VÉRITABLE
POUDRE
ROCHER
Migraines, Congestions, Hémor-
roides, Avaries de Bile, Colères,
Embarras Gastro-intestinal, etc.,
et, et nombreuses maladies
qui en dérivent guéries par la
Cure agressive. Prise avec plaisir par Enfants
difficiles, Femmes délicates, Vieilles. Nourrit et
s'alimente par l'organisme comme Pilules purga-
tives drastiques. Fruits laxatifs, Huile de ricin té-
pougnante, purgatif salin : Sel, Limonade, Eau
purgative, etc. Une demi-cuillerée à café délayée
dans un demi-verre d'eau le soir ou le coucher,
provoque le lendemain matin une selle naturelle,
sans colique ni diarrhée. Voir Prospectus sur
la Constipation envoyé gratis. — Flac. : 2 fr. 50.
Moi. : Rocher, Pharm. (44^e r. T. Ferris), 112 rue Turbigo, Paris et Cham-
pigny. Vente exclusive en demandant chez toutes Pharm.
POUDRE ROCHER (papier gris) marque A. B.

Vitrierie de Bâtiments et d'Églises
ENCADREMENTS
F. BOLIS
VITRIER
14, Rue Charles III, NANCY

LE TIRE-PIED

AVIS AU PUBLIC

MAISON DE COMESTIBLES
Jules VINCENT
9, Rue des Quatre-Eglises, NANCY

Tous les jours, vente à l'amiable de : Poissons d'eau douce, Marée fraîche, Saumons, Langoustes, Ecrevisses, Volailles, Beurre, Œufs, Fromage, Lard et Jambon, Légumes et Fruits, etc., etc.

Prix déflant toute Concurrence

ENTRÉE LIBRE

CRIÉE les jeudi, vendredi, samedi et dimanche

De 10 heures du matin à midi.

GRAND CAFÉ

A NANCY
CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURÉ
A céder pour cause de départ
CONDITIONS AVANTAGEUSES
S'adresser au bureau du journal

Réparations de Machines à coudre

LÉON LADNER

Mécanicien-Electricien
178, RUE DE STRASBOURG, 178
NANCY
PRIX MODÉRÉS

CHAUSSURES EN TOUS GENRES
Sur Mesure et de Confection

MARGONET J^{ne}
65, Rue Saint-Georges, 65, NANCY
(Ne pas confondre le numéro)

Chaussures de très bonne qualité pour Hommes et pour Dames

Vendues partout 12 fr. 50 à 11 fr. 75

ARTICLES SPÉCIAUX POUR OUVRIÈRES
BOTTES lacets ou boutons, chèvre, montées sur cuir. 6 25
SOULIERS Richelieu 5 »
SOULIERS décolletés, agneau glacé, noir, cousu, neuds 3 75

Nouvel APPAT Merdolleux



Dépot: DEBOIS, 4, Rue Joquelet, PARIS.

OUVERTURE DE LA PÊCHE

CAFÉ DE L'INDUSTRIE

Dombasle-sur-Meurthe
TENU PAR A. NAVÉLOT
Se recommande pour son confortable

Déjeuners et Diners à toute heure
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOIS

Insertions gratuites

Un Jeune homme, prêt à sortir du service, demande une place de comptable. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

On demande un apprenti cordonnier pour le cousu main. S'adresser au bureau du journal.

Un bon ouvrier brocheur, ayant plusieurs années de pratique, demande emploi.

Homme de peine, ayant été dans un magasin de chaussures, demande une place.

Représentant sérieux, ayant géré magasins, bazars, etc., désire emploi analogue.

On demande des ouvriers pour la déformation. Ouvrage assuré pour l'année.

On demande des préparateurs et piqueuses de bottines pour l'atelier.

On demande un apprenti forgeron, s'adresser chez M. Melnotte, 9, rue Pichon. Rétribution immédiate.

A VENDRE

260 MÈTRES DE TERRAIN

CLOS DE MUR, PROPRE A BATIR
SITUÉ RUE PICHON
S'adresser au Bureau du Journal.

Le gérant: PROSPER SCHAFF.

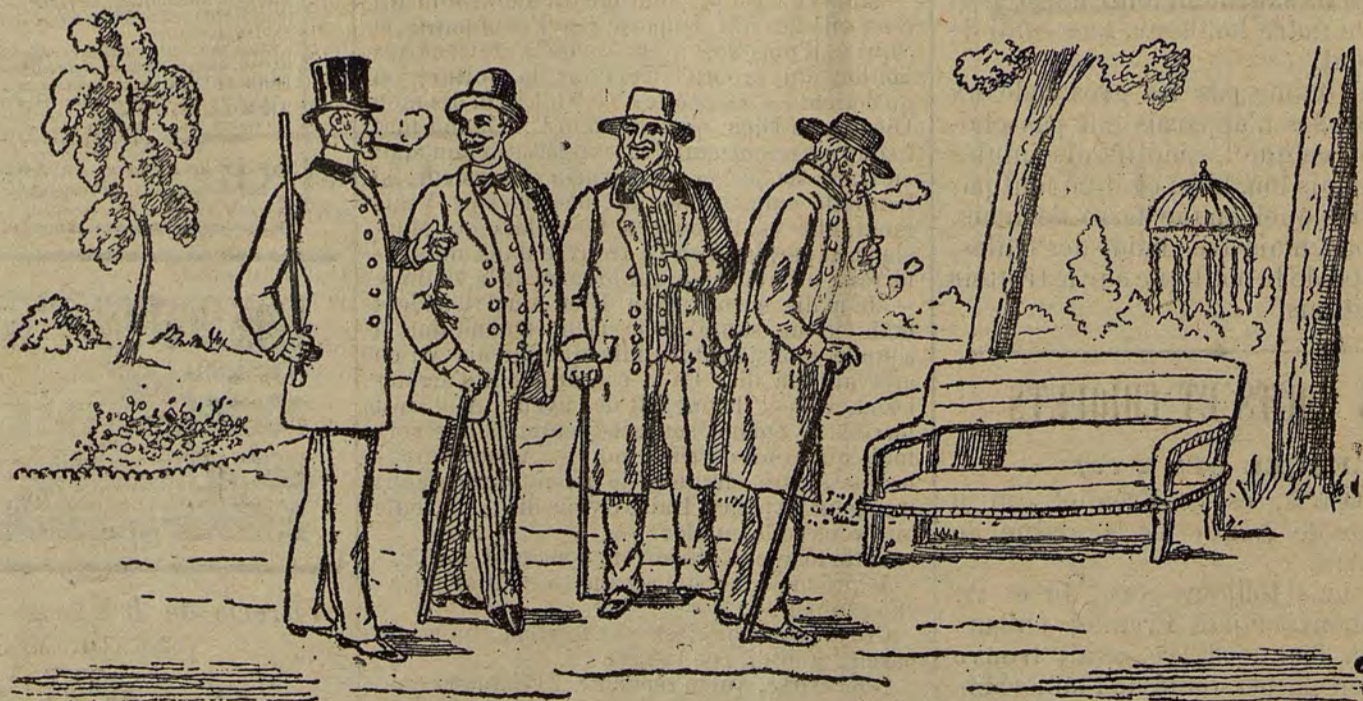
Nancy, imprimerie A. NICOLLE, 25, rue de la Pépinière

ÊTES-VOUS ÉCONOMES???

Désirez-vous être habillés élégamment, solidement et bon marché? En ce cas!!! Allez visiter le

MAGASIN de la VENTE PUBLIQUE
Place du Marché, 28 (Entre la rue des Ponts et la rue Raugraff)

C'est la Maison renommée pour vendre le meilleur marché de tout Nancy



— Pour une fois que je vous dis la vérité vous ne voulez pas y croire, eh bien! faites comme moi allez à la VENTE PUBLIQUE vous aurez le pareil vêtement complet pour 19 fr. Mais l'adresse? C'est à Nancy, Place du Marché, 28, entre la rue des Ponts et la rue Raugraff.

LE COURRIER
JOURNAL

ABONNEMENTS
Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges, 1 an, 4 f.; 6 mois, 2 f. 50; 3 mois, 1 f. 50
Pour les autres départements Français, 6 francs par an.

L'abonnement est payable d'avance

Directeur

Les Bureaux

Aux fêtes de Jeanne d'Arc

Sur le parcours du cortège ministériel que nous avons suivi pour faire honneur à nos électeurs, notre voiture fut l'objet de « manifestations contradictoires » dit le Progrès de l'Est. Un journal qui nous est plus haineusement et moins loyalement hostile que le Progrès parce que nous primes un jour son rédacteur en chef en flagrant délit de plagiat avoue de son côté qu'il y eut des manifestations « en sens divers ». Laissons donc le moniteur du judaïsme et les

bler une réunion à empêcher la dernière ou à diviser ne nous déplaît la haine de cette été prévenu par mouches du coq d'activité à dépen coutume est de n'embauché leur at pour nous faire mouches du coch composérent qu'infime minorité. vailleurs le leur les sifflets de ces dans les vivats.

MAISON DE COMMERCE
ET PROPRE A TOUT COMMERCE
Située dans un des plus beaux postes de la ville.
Prix du loyer 1600 francs.
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
S'adresser au Bureau du Journal.
A CEDER DE SUITE
Pour cause de santé
BON FONDS DE N° DE VIN RESTAURANT
avec petit magasin y appartenant, pouvant convenir pour fruitière, épicerie, salon de coiffure, etc.
Position exceptionnelle
PRIX TRÈS AVANTAGEUX
S'adresser: Rue du Faubourg Saint-Georges, 18, Nancy.
Rien des Agences
Un Joli Magasin
Est à Louer à BRIEY
S'adresser à M. ROUSSELOT, architecte an dit lieu.
Le Gérant: H. REICHMANN
Nancy, imp. A. NICOLLE, 25, rue de la Pépinière

GRANDE BRASSERIE DE L'ARC-DE-TRIOMPHE

PLACE VAUDÉMONT
et Place Carrière
JULES RETHÉLOIS, S^r
Ex-Gérant de la dite Brasserie

DÉJEUNERS & DINERS
Soupers froids

Tous les Mercredis et Samedis
SPÉCIALITÉ DE TRIPES A LA MODE DE CAEN

CIDRE DE NORMANDIE
Grand Mousseux

Ouvert jusqu'à deux heures du matin.

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des **PILULES DÉPURATIVES GOLVIN**
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraicheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Échauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste franco contre mandat adressé à M. Proudhomme, Ph^{en} 29, rue Saint-Denis, 29 PARIS

— Tu as toujours fait sur mesure?
— Mais, mon cher
— Où donc, que
Va à la
C'est la Maison q

A L'AGENCE LA PERSÉVÉRANTE

3, Rue Sigisbert-Adam, 3
NANCY

A CEDER

Fonds de Marchands de Vins-Restaurants, Epicerie, Boulangeries, Cafés, Brasseries
Pas de commission à payer.

A vendre une MAISON, rue Gambetta, louée 7,099 pour 83,000.

A vendre pour cause de départ: une MAISON de plaisance, avec joli jardin, Quai Isabey, pour 30,000 fr. ayant coûté 50,000 francs.

Affaires exceptionnelles.

Une MAISON louée 1700 francs, avec 4 garnis compris pour 18,000 fr.

Une MAISON place du Marché, louée 4,000 fr. pour 30,000 fr. Magasin nouveaux. Marchandises prix facture.

M. CÉLESTIN RESPAUT

59, RUE DU CAMP, 59

A PONT-A-MOUSSON

A l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1^{er} janvier il a repris le commerce de gros comme par le passé; il aura des Narbonne et des Rousillon qu'il garantit naturels sur facture.

Il fournit outre la bière de Tantonville, 1^{re} qualité, par fût et en bouteilles au prix de 3 fr. 50 les 10, rendues à domicile.

ÉPICERIE D'ATE FU

Rue des Ponts

Graines fourragères pour sol

Grand détail de vins blancs (Bruley)

LIVRAISON A DOMICILE

Spécialité de café. La réputation acquise est due à la qualité de leurs prix modérés.

ON DEMANDE

coiffeur. S'adresser au bureau

Annonce sur l

PASSAGES

POU

BUÉNOs-AYRES

Ecrire en envoyant ponce à H. BUCAILL concessionnaire du G

Capital Triplé en 5 jours

Combinaison nouvelle et très sérieuse offrant TOUT GARANTIES. — On opère par 250 fr. — Bénéfices par tous les 8 jours. — Ecrire à MM. R. BAHIER & C^{ie}, 9, des Filles Saint-Thomas (près la Bourse), PARIS.